

Commission de la formation et de la vie universitaire | **CFVU**

Séance plénière du lundi 21 février 2022

Ordre du jour

Informations générales

Instance CFVU

1. [Délibération] Relevé de conclusions du 17 janvier 2022.

Direction de la vie étudiante

2. [Délibération] Subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du FSDIE.

Direction de l'orientation et de l'insertion professionnelle

3. [Délibération] Campagne Trouver mon Master 2022 : élément réglementaire relatif aux dates de campagnes de recrutement pour la première année de masters dispensés par les UFR DEG, LLSH, ST, l'OSUC, l'INSPE CvL et Polytech Orléans.
4. [Délibérations] Campagne Trouver mon Master 2022 : Composition des commissions d'examen des vœux relative aux formations pédagogiques des composantes.

Direction des études et de la formation initiale

5. [Délibération] Convention Parcours Accès Spécifique Santé (PASS) et Licence Accès Santé (L.AS) entre l'université de Tours proposant des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique et l'université d'Orléans ne proposant pas l'ensemble des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique ou ne proposant aucune de ces formations.
6. [Discussion] Actualisation du règlement des études de l'université d'Orléans.

Questions diverses

Président de séance :

RINGUEDE Sébastien, Vice-Président en charge de la formation et de la vie universitaire.

Sont présents :

ANDREAZZA Caroline, Présidente du Conseil Académique.

Collège A : HAMACEK Josef, MASSEREAU Véronique.

Collège B : ALTEMAYER Valérie, AUBRY Didier, BECLER Florent, HAOUET Chaker.

Représentants BIATSS : BEGUIN-VINCENT Geneviève, SIEGWALD Solange.

Représentants personnalités extérieures : LAURENT Hélène.

Représentants des usagers UFR DEG : KARKACH Jean, SORNIQUE Théophile.

Représentants des usagers UFR LLSH : BRAME Marielle, DJELLEL Romayssa.

Représentants des usagers UFR ST : PIRIOU Wilfried.

Sont représentés :

Collège A : HIVET Gilles représenté par RINGUEDE Sébastien.

Représentants BIATSS : LARIGAUDERIE Thierry représenté par BEGUIN-VINCENT Geneviève.

Représentants personnalités extérieures : DUBOIS Marc représenté par ALTEMAYER Valérie.

Représentants des usagers UFR DEG : BERT Emmie représentée par KARKACH Jean.

Sont absents excusés :

Collège A : GIROIR Guillaume, MORCILLO Françoise, PIATECKI Cyrille, VAUTRIN-UL Christine.

Collège B : BARUT Benoit, LICHERON Marina.

Représentants BIATSS : PELLATI Annick.

Représentants personnalités extérieures : FOUCHE Priscilla, GUEZ Emmanuel.

Représentants des usagers UFR DEG : DUVIOLIER Anaïs, GLOMBARD Jérémy, VERGER Amaury

Représentants des usagers UFR LLSH : AUTISSIER Nicolas, LEROY Nina.

Représentants des usagers UFR ST : NOWIK Simon, DE BIZEMONT Marc, ECH-CHAABI Nawal, MESTRIER Charline, POIX Damien, SY SAVANNE Massiata.

Invités ponctuels et permanents :

AUFRERE Valérie [Cheffe du service de scolarité centrale – DEFI], BADIER Walter [Directeur Adjoint de l'INSPE], BOCHE Alexis, FITZE Fabrice [Directeur de la DOIP], MINASSIAN Laure [Directrice de la DEFI], PADARE Vincent [Directeur DVE], WEBER Régine [Enseignant-chercheur Polytech].

Secrétariat de séance :

AMRANE Leïla, assistante du Vice-Président en charge de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université d'Orléans.

Le quorum est atteint (16 membres élus présents et 4 membres élus représentés).

14h38: Ouverture de séance

Sébastien RINGUEDE invite les élus de la CFVU à lui faire part des questions diverses.

- Théophile SORNIQUE s'interroge sur une probable élection des représentants d'usagers au sein des conseils centraux qui auront lieu en mai 2022. Sébastien RINGUEDE indique que le mandat des élus représentants les usagers est de deux ans. Par conséquent, les élections se tiendront à l'automne 2022.

Informations générales

Effectif année universitaire 2021-2022 : Sébastien RINGUEDE revient sur l'évolution des effectifs présentés lors de la précédente CFVU. Il a été indiqué une augmentation de plus de 300 étudiants au sein des formations de l'INSPE CvL. Or, il s'agit d'effectifs de l'université de Tours, ce nombre ne doit donc pas être pris en considération.

Présentation des nouveaux directeurs : Sébastien RINGUEDE présente aux élus de la CFVU les directeurs récemment nommés ; Laure MINASSIAN, Directrice de la DEFI et Vincent PADARE, Directeur de la DVE. Ils les invitent à se présenter.

DU SHIATSU : Sébastien RINGUEDE indique que le conseil de gestion de la composante UFR ST en date du 20 janvier 2022 s'est prononcé (25 POUR, 4 CONTRE et 2 ABSTICTIONS) sur la fermeture dudit DU à la rentrée 2022. Les formations sont dispensées uniquement par des enseignants vacataires, ce qui, pour un DU, n'est pas acceptable.

Examens de substitution : Sébastien RINGUEDE précise qu'actuellement, pour préserver le semestre pair, il est proposé, en semaine, aux étudiants absents pour cause de COVID des examens de substitution. Concernant les étudiants en L1, il est difficile de les planifier en semaine, et sont réalisés le samedi. Les personnels de scolarité sont fortement mobilisés.

Auto-évaluation des formations : Les responsables de formations des Licences, Masters, Licences Professionnelles, BUTs et DUTs ont été destinataires d'un certain nombre de fichiers à renseigner/actualiser pour le 15 avril 2022 au plus tard. Les données consolidées devront parvenir à l'HCRES le 15 juin 2022.

La certification en langue anglaise : Le gouvernement impose aux étudiants inscrits aux diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et aux diplômes universitaires de technologie une certification en langue anglaise. L'obtention de ce certificat conditionne la validation du diplôme. Le montant de la subvention s'élève à 30€/étudiant. Un appel d'offre a été lancé en janvier 2022 ; la société ALTISSIA a été retenue par l'université d'Orléans pour un montant d'environ 5€/étudiant. Les composantes sont libres d'opter pour un prestataire de leur choix.

Dispositif PRESTO / partenariat avec la fondation Boulanger : Sébastien RINGUEDE rappelle que ce dispositif a été mis en place suite à la crise sanitaire pour équiper les étudiants en numérique. On distingue 2 dispositifs ; 1/Prêt d'ordinateurs géré par les BU 2/Aide à l'achat d'ordinateurs. La commission d'aide à l'achat d'ordinateur instruit les demandes au fil de l'eau et non plus sous format de campagne. Frédéric MOAL, chargé de mission « lutte contre la précarité étudiante », s'est rapproché de la fondation Boulanger, et a pu obtenir 200 Chromebook gracieusement.

Instance CFVU

Point 1. [Délibérations] Relevé de conclusions du 17 janvier 2022. [ANNEXE 1]



Point1_CFVU_2022_01_17_RC.pdf

Sébastien RINGUEDE invite les élus à faire part d'éventuelles remarques.

En l'absence de remarques, le relevé de conclusions relatif à la séance du 17 janvier est soumis à l'approbation des élus de la CFVU.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve (19 voix POUR, 1 ABSTENTION) le relevé de conclusions relatif à la séance du 17 janvier 2022.

Direction de la vie étudiante

Point 1. [Délibération] Subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du FSDIE.

Alexis BOCHE présente les 10 propositions de subventions retenues par la commission FSDIE du 10 février dernier dont le montant total s'élève à 23 800€. Il fait observer que le nombre de projets est moins important que lors des précédentes commissions en octobre et *novembre 2021*. En 2021-2022, la commission se tiendra à 4 reprises afin de stimuler la nécessaire relance de l'activité associative étudiante. Les initiatives liées à des activités sportives sont toujours importantes du fait de la présence d'installations sportives sur le campus de La Source et d'encadrants dans certains autres sites. Un projet inédit porte sur la visite de l'Assemblée Nationale et du Panthéon.

Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes de l'université d'Orléans		
Année universitaire 2021/2022 - Commission FSDIE du jeudi 10 février 2022		
Associations étudiantes	Intitulés des projets	Subventions proposées par la commission
ASCUB (IUT Bourges)	Participation de plusieurs équipes aux championnats de France sportif des IUT 1er semestre 2022	3 000€
Association des étudiants Ivoiriens d'Orléans - AESIO	Journée culturelle et sportive ivoirienne campus de La Source - 25 juin 2022	2 000€
Bath'Art	Création de décors scénographiques pour des spectacles au théâtre Gérard-Philipe et au Bouillon	2 500€
BDE GMP (IUT Orléans)	Challenge endurance karting Mer - 3 mars 2022	2 400€
Bureau Des Sports - BDS Polytech	Saison sportive 2021-2022	3 000€
Corpo Droit	Visite de l'Assemblée nationale et du Panthéon Paris - 25 février 2022	900€
Infasso (IUT Orléans)	Compétition sportive - gymnase universitaire 26 mars 2022	500€
IUTiens de Châteauroux	Pratique du semi-marathon et compétitions 1er semestre 2022	700€
OS'MOSES (IAE - DEG)	Organisation de l'Orléans Vintage Festival - Place de Loire et jardin de la Charpenterie - 20 et 21 mai 2022	7 000€
Polytech Moto Club	Pratique du motocross - terrain de cross de Cléry Saint André année 2021-2022	1 800€
Total	10 projets	23 800€

En l'absence de questions, la proposition de subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du FSDIE est soumise à l'approbation des élus de la CFVU.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve (19 voix POUR, 1 ABSTENTION) la proposition de subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du FSDIE.

Point 3. [Délibération] Campagne Trouver Mon Master 2022 : élément réglementaire relatif aux dates de campagnes de recrutement pour la première année de masters dispensés par les UFR DEG, LLSH, ST, l'OSUC, l'INSPE Cvl et Polytech Orléans. **[ANNEXE 2]**

Sébastien RINGUEDE rappelle le calendrier souhaité par le MESRI ; le résultat de la première campagne devra être affichée au plus tard le 15 juin 2022.

Sébastien RINGUEDE indique que les éléments ont été portés à la connaissance des élus de la CFVU lors de l'envoi de la convocation.

Sébastien RINGUEDE apporte en séance des demandes de modifications par les composantes. Les modifications apparaissent en jaune dans le tableau joint en annexe 2.

Sébastien RINGUEDE retire du vote la seconde campagne prévue relative au MEEF 2nd degré Lettres qui a lieu au mois d'août (fermeture pause pédagogique).

En l'absence de questions, les dates de campagnes de recrutement portant sur la 1^{ère} année de masters dispensés par UFR DEG, LLSH, ST, l'OSUC, l'INSPE Cvl et Polytech Orléans sont soumis à l'approbation des élus de la CFVU.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve (15 voix POUR, 5 ABSTENTIONS) les dates de campagnes de recrutement portant sur la 1^{ère} année de masters dispensés par UFR DEG, LLSH, ST, l'OSUC, l'INSPE Cvl et Polytech Orléans.

Point 4. [Délibération] Campagne Trouver Mon Master 2022 : Composition des commissions d'examen des vœux relative aux formations pédagogiques des composantes UFR DEG, LLSH, ST, l'OSUC, l'INSPE Cvl et Polytech Orléans. **[ANNEXE 3]**

En l'absence de questions, la composition des commissions d'examen des vœux relative aux formations pédagogiques des composantes UFR DEG, LLSH, ST, l'OSUC, l'INSPE Cvl et Polytech Orléans est soumise à l'approbation des élus de la CFVU.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve (15 voix POUR, 5 ABSTENTIONS) la composition des commissions d'examen des vœux relative aux formations pédagogiques des composantes UFR DEG, LLSH, ST, l'OSUC, l'INSPE Cvl et Polytech Orléans.

Sébastien RINGUEDE propose aux élus de la CFVU une délibération supplémentaire à l'ordre du jour de la séance. La délibération porte sur l'actualisation des attendus locaux relatifs au master Forêt et Mobilisation des Bois dans le cadre de la campagne Trouver Mon Master 2022.

Les élus de la CFVU sont favorables à l'ajout de la délibération qui est présentée en séance.

[Délibération] Campagne Trouver mon Master 2022 : Actualisation des attendus locaux relatifs au master Forêt et Mobilisation des Bois.

Diplôme	Domaine	Mention	Parcours	Responsable	Limite de capacité de la mention	Niveau faisant l'objet de la sélection	Mentions de licences conseillées	Attendus précis
MASTERS	Sciences, Technologies, Santé	AGROSCIENCES, ENVIRONNEMENT, TERRITOIRES, PAYSAGE, FORET	BICG "Biologie Intégrative et Changement Globaux"	Mme BANKHEAD Stéphanie	40	M1		
			FMB "Forêt et Mobilisation des Bois"				<p>Licence Générale "Sciences de la Vie" ; Licence Générale "Sciences de la Vie et de la Terre" ; Licence Générale "Frontières du vivant" Licence Professionnelle "Agronomie" Licence Professionnelle "Métiers des ressources naturelles et de la forêt" Licence Professionnelle "Métiers du bois" Licence Professionnelle "Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement" Licence Professionnelle "Productions Végétales"</p>	<p>Mobiliser les concepts fondamentaux et les technologies de biologie, d'écologie, de physiologie, de génétique. Avoir des connaissances de base sur les écosystèmes forestiers et sur la gestion forestière. Identifier et mener en autonomie les différentes étapes d'une démarche expérimentale. Disposer de compétences académiques de niveau L3 sur les ressources naturelles, la forêt, le bois, ou l'environnement.</p>
	SCIENCES DU VIVANT	BBMC: Biotechnologie, Biologie Moléculaire et Cellulaire. *Master 1 et Master 2	Mme Chantal PICHON	38 / 39 (*3 étudiants Campus France)	M1			
		MESC2A: Management des Entreprises de la Santé, de la Cosmétique et de l'Agralimentaire. (avec DEG)						

En l'absence de questions, l'actualisation des attendus locaux relatifs au master Forêt et Mobilisation des Bois dans le cadre de la campagne Trouver Mon Master 2022 est soumise à l'approbation des élus de la CFVU.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité (20 voix POUR) l'actualisation des attendus locaux relatifs au master Forêt et Mobilisation des Bois dans le cadre de la campagne Trouver Mon Master 2022.

Point 5. [Délibération] Convention Parcours Accès Spécifique Santé (PASS) et Licence Accès Santé (L.AS) entre l'université de Tours proposant des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique et l'université d'Orléans ne proposant pas l'ensemble des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique ou ne proposant aucune de ces formations. **(ANNEXE 4)**

Sébastien RINGUEDE rappelle l'objet de la convention qui est renouvelée pour chaque année universitaire. L'objet de cette convention porte essentiellement sur la mise en œuvre des admissions en PASS et L.AS entre les deux universités, des M3C et des effectifs pour l'ensemble des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie, de maïeutique.

Le nombre total de places en deuxième année des études de santé proposées aux étudiants de L.AS 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année, inscrits à l'Université de Tours ou à l'Université d'Orléans, est le suivant :

Numerus Apertus 2022-2023 pour l'ensemble des étudiants de L.AS	
Médecine	147
Maïeutique	17
Odontologie	26
Pharmacie	63
Kiné (places conventionnées)	48

En l'absence de questions, la convention Parcours Accès Spécifique Santé (PASS) et Licence Accès Santé (L.AS) entre l'université de Tours proposant des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique et l'université d'Orléans ne proposant pas l'ensemble des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique ou ne proposant aucune de ces formations est soumise à l'approbation des élus de la CFVU.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve (15 voix POUR, 5 ABSTENTIONS) la convention Parcours Accès Spécifique Santé (PASS) et Licence Accès Santé (L.AS) entre l'université de Tours proposant des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique et l'université d'Orléans ne proposant pas l'ensemble des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique ou ne proposant aucune de ces formations.

Point 6. [Discussion] Actualisation de la réglementation des études de l'université d'Orléans. **(ANNEXE 5)**

Sébastien RINGUEDE introduit le sujet en indiquant qu'il fera l'objet d'un vote à la prochaine CFVU et invite Laure MINASSIAN, en sa qualité de directrice de la DEFI, à présenter le projet d'actualisation.

Les grands axes de l'actualisation portent essentiellement sur :

- Ajout des formations BUT et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sous format de bloc ;
- Ajout de l'obligation de la certification en langue anglaise reconnue au niveau national et par le monde socio-économique imposée par le MESRI ;
- La clarification de certaines UE ne pouvant pas faire l'objet d'un rattrapage en 2nde session ;
- Le cadre des RSE, et plus précisément, le format des examens en contrôle continu ;
- Ajout de la notion de contrat pédagogique pour la licence ;

- Master MEEF : la maîtrise d'une langue vivante qui ne pourra pas s'obtenir par compensation ;
- Les capacités d'accueil des masters et la spécificité des masters en alternance ou en contrats de professionnalisation ;
- Les masters qui opèrent une sélection en 2ème année, plus particulièrement, les masters internationaux.

Axes d'orientations d'actualisation discutés en séance :

- **Clarifier la notion de durée d'un écrit long** : un écrit long doit être placé de préférence en dehors des heures de cours définies par la maquette. La notion d'écrit long devra être précisée dans la réglementation des études.
- **Conserver l'anonymat des épreuves écrites** : Sébastien RINGUEDE précise qu'il n'y a aucune obligation réglementaire à l'anonymat des épreuves écrites. Les représentants des étudiants font part de leur souhait de conserver l'anonymat des épreuves écrites. Les représentants BIATTS et enseignants expriment la contrainte administrative quant à la conservation de l'anonymat tout au long du processus. Théophile SORNIQUE fait part de son désaccord quant à la suppression de l'anonymat des épreuves écrites. Sébastien RINGUEDE prend acte et rappelle qu'il est de la responsabilité des jurys de garantir la bonne saisie des notes et qu'il revient donc aux enseignants de saisir les notes et non aux personnels de scolarité.
- **V.5 Réforme de la licence professionnelle / obtention du diplôme** : Sébastien RINGUEDE informe du maintien de la disposition qui oblige l'étudiant, pour obtenir son diplôme, à obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE et une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.
- **V.1 Organisation de la licence professionnelle** : Marielle BRAME souhaiterait revoir le contenu de ce paragraphe. Sébastien RINGUEDE demande à distinguer la notion des 60 et 180 crédits ECTS.
- **Préambule** : Ajouter un texte clair, concis et fonctionnel avec un rappel aux principales règles d'organisation et d'évaluation des études.

Laure MINASSIAN indique que la réglementation des études a été élaborée dans un esprit de clarté pour les étudiants pour leur permettre la réussite de leur étude.

Compte tenu du nombre de suggestions proposées par les représentants d'usagers, Sébastien RINGUEDE les invite à les lui transmettre par e-mail. Cela fera l'objet d'une discussion à la prochaine CFVU.

Prochaine CFVU

- Lundi 7 mars 2022

Les points à l'ordre du jour étant épuisés et en l'absence de questions diverses, Sébastien RINGUEDE lève la séance à 16h25.

Le Vice-Président de la CFVU



Sébastien Ringuedé

Relevé de conclusions

Commission de la formation et de la vie universitaire | **CFVU**

Séance plénière du 17 janvier 2022

Ordre du jour

Informations générales

Instances CFVU

1. [Délibération] Relevé de conclusions du 27 septembre, 15 novembre, 6 décembre 2021.

Direction de l'orientation et de l'insertion professionnelle

2. [Délibération] Campagne Parcoursup 2022 : critères généraux d'examen des vœux et attendus locaux relatifs à la Licence Générale d'Histoire proposée sur le site de Châteauroux et le CMI ISDEM adossé à la licence de Mathématiques [documents en annexe].
3. [Délibérations] Campagne Trouver mon Master 2022.
 - 3.1 [Délibération] Actualisation des attendus locaux relatifs aux Masters Physique appliquée et ingénierie physique, Sciences du vivant et Agrosociétés, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt (UFR ST) [document en annexe].
 - 3.2 [Délibération] Actualisation des données et des attendus locaux relatifs aux Masters MEEF second degré (UFR ST) [document en annexe].
 - 3.3 [Délibération] Actualisation des attendus locaux relatifs au Master Droit Social (UFR DEG) [document en annexe].
 - 3.4 [Délibération] Ecole Polytechnique Orléans_Master Transport, Mobilités, Réseau : capacité d'accueil en M1, composition de la commission d'étude des dossiers, critères de sélections, modalités de candidature, mots clés, attendus locaux [document en annexe].

Direction des études et de la formation initiale

4. [Délibération] UFR ST_Master AETPF (Agro sciences, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt) : Avenant à la convention du 21 mai 2021 définissant la coopération entre l'UO, l'IGN, l'INRAE [document en annexe].

Questions diverses

Président de séance :

RINGUEDE Sébastien, Vice-Président en charge de la formation et de la vie universitaire.

Sont présents :

Collège A : HAMACEK Josef, MASSEREAU Véronique

Collège B : AUBRY Didier.

Représentants BIATSS : BEGUIN-VINCENT Geneviève, PELLATI Annick, SIEGWALD Solange.

Représentants des usagers UFR DEG : KARKACH Jean (visioconférence), GLOMBARD Jérémy.

Représentants des usagers UFR LLSH : BRAME Marielle, AUTISSIER Nicolas, DJELLEL Romayssa.

Représentants des usagers UFR ST : PIRIOU Wilfried.

Sont représentés :

Collège A : GIROIR Guillaume représenté par HAMACEK Josef.

Collège B : ALTEMAYER Valérie représentée par ANDREAZZA Caroline, HAOUET Chaker représenté par RINGUEDE Sébastien, LICHERON Marina représentée par BEGUIN-VINCENT Geneviève.

Représentants BIATSS : LARIGAUDERIE Thierry représenté par MASSEREAU Véronique.

Représentants personnalités extérieures : DUBOIS Marc représenté par AUBRY Didier.

Représentants des usagers UFR DEG : BERT Emmie représentée par KARKACH Jean, DUVIOLIER Anaïs représentée par GLOMBARD Jérémy.

Représentants des usagers UFR ST : MESTRINIER Charline représentée par PIRIOU Wilfried.

Sont absents excusés :

Collège A : HAMACEK Josef, GIROIR Guillaume, MORCILLO Françoise, PIATECKI Cyrille.

Collège B : AUBRY Didier, BARRUT Benoît.

Représentants BIATSS : BEGUIN-VINCNET Geneviève

Représentants personnalités extérieures : FOUCHE Priscilla

Représentants des usagers UFR DEG : BERT Emmie, VERGER Amaury

Représentants des usagers UFR LLSH : AUTISSIER Nicolas, LEROY Nina.

Représentants des usagers UFR ST : NOWIK Simon, DE BIZEMONT Marc, ECH-CHAABI Nawal, KELLER Paul, SY SAVANNE Massiata.

Invités ponctuels et permanents :

ANDREAZZA Caroline, Présidente du Conseil Académique, BADIER Walter [Directeur Adjoint de l'INSPE], AUFRERE Valérie [Cheffe du service de scolarité centrale – DEFI], HIGELIN Pascal [Responsable pédagogique du Master Transport, Mobilités, Réseau].

Secrétariat de séance :

AMRANE Leïla, assistante du Vice-Président en charge de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université d'Orléans.

Le quorum est atteint (14 membres présents et 9 membres représentés).

14h15 : Ouverture de séance

Sébastien RINGUEDE invite les élus de la CFVU à lui faire part des questions diverses.

- Nicolas AUTISSIER formule son inquiétude quant à la fermeture des restaurants universitaires ainsi que des distributeurs de café. Il souhaiterait connaître les raisons qui ont amené à prendre ses mesures. Sébastien RINGUEDE indique qu'il s'agit de mesures sanitaires temporaires liées à la situation actuelle afin de limiter les risques de contamination.
- Marielle BRAME et Jean KARKACH souhaiteraient connaître l'avancement de l'accès au site intranet de l'université par les étudiants. Caroline ANDREAZZA indique que le service informatique a été saisi sur ce point. A ce jour, elle n'a pas d'information complémentaire.

Sébastien RINGUEDE informe les élus du retrait du point 4 de l'ordre du jour.

Informations générales

Etat des inscrits à l'université au 17/01/2022 : Sébastien RINGUEDE remercie l'Observatoire de la Vie Etudiante pour le travail fourni. Il indique que les données définitives relatives aux inscrits à l'université d'Orléans pour l'année universitaire 2021-2022 seront disponibles sur l'intranet de l'université dès le 18 janvier 2022. Il dresse un bilan des grandes tendances.

Le chiffre global d'inscrits est stable ; on enregistre une baisse de 40 étudiants par rapport à l'an dernier (janvier 2021 : 20 369 – janvier 2022 : 20 326).

Les grandes tendances :

- UFR LLSH : - 200 étudiants ;
- UFR ST : + 126 étudiants ;
- UFR DEG : + 76 étudiants ;
- IUTs : - 300 étudiants (janvier 2021 : 3 381 - janvier 2022 : 3081) ;
- INSPE : + 330 étudiants.

Ce bilan sera transmis à l'ensemble des élus de la CFVU par e-mail.



2022_01_17_OVE_Et
at 17 Janvier 2022.pt

Mesures relatives à la crise sanitaire : Sébastien RINGUEDE informe qu'il sera évoqué, en réunion de directeurs du 18/01/2022, un point sur les sessions de substitution au contrôle terminal (UFR ST, LLSH, DEG, EUK et l'INSPE). Il conviendra d'organiser des sessions de substitution au bénéfice des étudiants soumis à isolement. Ces sessions devront se tenir dans les deux mois qui suivent une absence dûment justifiée, avec un délai de prévenance de 14 jours. Pour ne pas bouleverser le calendrier universitaire, il est proposé de planifier ces examens les samedis ou pendant les pauses pédagogiques. Toutefois, les services de scolarité pourront positionner les examens de substitution à leur gré, sous réserve de ne pas bouleverser le calendrier universitaire.

Instances CFVU

Point 1. [Délibérations] Relevé de conclusions du 27 septembre 2021

❖ Relevé de conclusions du 27 septembre 2021



2021_09_27_RC_CFU
U.docx

Sébastien RINGUEDE invite les élus à faire part d'éventuelles remarques.

En l'absence de remarques, le relevé de conclusions relatif à la séance du 27 septembre 2021 est soumis à l'approbation des élus de la CFVU.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité le relevé de conclusions relatif à la séance du 27 septembre 2021.

❖ Relevé de conclusions du 15 novembre 2021



2021_11_15_RC_CFU
U.docx

A la demande de Jean KARKACH, et après accord des élus, le relevé de conclusions est modifié comme suit :

- Point 3.3 : modifier « inégalité » par « égalité » ;
- Point 3.6 : ajouter « *Les élus de la CFVU se questionnent sur la pertinence de faire figurer sur la liste des pièces obligatoires pour la complétude du dossier, la CNI. Il est rappelé que la pièce d'identité est fournie lors de l'inscription administrative* ».

Sébastien RINGUEDE apporte un éclairage aux questionnements sur l'enveloppe budgétaire accordée par l'Etat à hauteur de 6500€ par étudiant. Il s'agit d'une subvention perçue par l'université pour la mise en œuvre/place de ce DU, et non d'une bourse accordée à l'étudiant.

Le relevé de conclusions relatif à la séance du 15 novembre 2021 est soumis à l'approbation des élus de la CFVU.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité le relevé de conclusions relatif à la séance du 15 novembre 2021.

❖ Relevé de conclusions du 6 décembre 2021



2021_12_06_RC_CFU
U.docx

En l'absence de remarques, le relevé de conclusions relatif à la séance du 6 décembre 2021 est soumis à l'approbation des élus de la CFVU.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité le relevé de conclusions relatif à la séance du 6 décembre 2021.

Direction de l'orientation et de l'insertion professionnelle

Point 2. [Délibération] Campagne ParcoursSup 2022 : critères généraux d'examen des vœux et les attendus locaux relatifs à la Licence Générale d'Histoire proposée sur le site de Châteauroux et le CMI ISDEM adossé à la licence de Mathématiques



Point2_ParcoursSup Point2_ParcoursSup
2022_LLSH_Histoire 22_UFRST_CMI_Mat

En l'absence de questions, les critères généraux d'examens des vœux et les attendus locaux relatifs à la licence générale d'histoire de Châteauroux dans le cadre de la campagne ParcoursSup 2022 sont soumis à l'approbation des élus de la CFVU.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve (17 voix POUR, 6 ABSTENTIONS) les critères généraux d'examens des vœux et les attendus locaux relatifs à la licence générale d'histoire de Châteauroux dans le cadre de la campagne ParcoursSup 2022

Annick PELLATI précise qu'une année est erronée dans les fiches de paramétrages. L'année 2021 est remplacée par 2022.

En l'absence de questions, les critères généraux d'examens des vœux et les attendus locaux relatifs au CMI ISDEM adossé à la licence de Mathématiques dans le cadre de la campagne ParcoursSup 2022 sont soumis à l'approbation des élus de la CFVU.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve (17 voix POUR, 6 voix CONTRE) les critères généraux d'examens des vœux et les attendus locaux relatifs au CMI ISDEM adossé à la licence de Mathématiques.

Marielle BRAME fait part de son inquiétude quant aux attendus locaux relatifs au CMI ISDEM, en précisant notamment que des attendus de notation sont encore plus élevées en comparaison avec d'autres disciplines. Elle conclut en indiquant que cela va à l'encontre d'une année d'ouverture à l'université et que nous nous retrouvons plus dans un esprit de sélection mais de compétition.

Sébastien RINGUEDE rappelle qu'il s'agit d'une filière très dense et que le candidat doit être endurant pour suivre cette formation.

Point 3.1. [Délibération] Masters Physique appliquée et ingénierie physique, Sciences du vivant et Agrosociences, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt (UFR ST) : Actualisation des attendus locaux dans le cadre de la campagne 2022 « Trouver Mon Master ».

Domaine	Mention	mentions de licences conseillées	Attendus locaux (l'actualisation figure en noir)
Sciences, Vie et technologies, Santé	AGROSCIENCES, ENVIRONNEMENT, TERRITOIRES, PAYSAGE, FORET	Licence Générale "Sciences de la Vie"; Licence Générale "Sciences de la Vie et de la Terre"; Licence Générale "Frontières du vivant"	Analyser les effets de l'anthropisation sur la biodiversité; Mobiliser les concepts fondamentaux et les technologies de biologie, de génétique, d'écologie, de physiologie, d'évolution, de classification du vivant, de biologie moléculaire; Identifier, choisir et appliquer une combinaison d'outils analytiques adaptés pour mettre en évidence les mécanismes d'adaptations morphologiques, physiologiques et comportementales des organismes; Etre en capacité de s'adapter à un environnement changeant (nouvelles technologies, changement climatique); Mobiliser ses connaissances pour étudier différents niveaux d'analyse, de la molécule à la communauté et à l'écosystème; Identifier et mener en autonomie les différentes étapes d'une démarche expérimentale; Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation; Utiliser les méthodes statistiques utilisées dans les sciences de la vie et acquérir une autonomie dans l'analyse des données; Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet; Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë en anglais. Mobiliser les concepts fondamentaux et les technologies de biologie, d'écologie, de physiologie, de génétique, de biologie moléculaire, d'évolution, de classification du vivant. Avoir des connaissances de base sur les différents niveaux d'analyse en biologie (de la molécule à l'écosystème). Identifier et mener en autonomie les différentes étapes d'une démarche expérimentale.
		Licence Générale "Sciences de la Vie"; Licence Générale "Sciences de la Vie et de la Terre"; Licence Professionnelle "Agronomie"; Licence Professionnelle "Métiers des ressources naturelles et de la forêt"; Licence Professionnelle "Métiers du bois"; Licence Professionnelle "Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement"; Licence Professionnelle "Productions Végétales"	Analyser les effets de l'anthropisation sur la biodiversité; Mobiliser les concepts fondamentaux et les technologies de biologie, de génétique, d'écologie, de physiologie, d'évolution, de classification du vivant, de biologie moléculaire; Identifier, choisir et appliquer une combinaison d'outils analytiques adaptés pour mettre en évidence les mécanismes d'adaptations morphologiques, physiologiques et comportementales des organismes; Etre en capacité de s'adapter à un environnement changeant (nouvelles technologies, changement climatique); Mobiliser ses connaissances pour étudier différents niveaux d'analyse, de la molécule à la communauté et à l'écosystème; Identifier et mener en autonomie les différentes étapes d'une démarche expérimentale; Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation; Utiliser les méthodes statistiques utilisées dans les sciences de la vie et acquérir une autonomie dans l'analyse des données; Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet; Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë en anglais. Mobiliser les concepts fondamentaux et les technologies de biologie, d'écologie, de physiologie, de génétique. Avoir des connaissances de base sur les écosystèmes forestiers et sur la gestion forestière. Identifier et mener en autonomie les différentes étapes d'une démarche expérimentale.
	PHYSIQUE APPLIQUEE ET INGENIERIE PHYSIQUE	Physique, Physique-Chimie, Sciences pour l'Ingénieur Physique, Physique-Chimie, Sciences pour l'Ingénieur	Métrologie, Evaluation de l'incertitude de mesure, GUM, Capteurs industriels pour tous types de mesures, analyse des signaux et des bases de données, analyse environnementale, analyse des risques, analyse des causes de défaillances, AMDEC, Maitrise statistique des procédés, MSP, SPC, Plans d'expériences, Six sigma, Outils de la certification qualité, Outils de management par la qualité Physique de base niveau licence (thermodynamique, électronique, optique géométrique et ondulatoire, électromagnétisme, mathématiques), anglais, des bases en métrologie et qualité seront un plus.
SCIENCES DU VIVANT	Licence Sciences de la Vie Licence Sciences de la Vie et de la Terre Licence Sciences pour la Santé Licence Frontières du Vivant Licence Sciences Biomédicales	Mobiliser les concepts fondamentaux et les technologies de biologie, biochimie, biotechnologies; Mobiliser les concepts fondamentaux et les technologies de biologie moléculaire, de biologie cellulaire, de génétique, de microbiologie, de physiologie, d'immunologie; Identifier et mener en autonomie les différentes étapes d'une démarche expérimentale; Identifier, choisir et appliquer une combinaison d'outils analytiques adaptés pour caractériser les organismes (de la biomolécule à l'individu) et leur fonctionnement aux différents niveaux d'analyse; Interpréter des données expérimentales pour envisager leur modélisation; Mobiliser les concepts et les outils des mathématiques, de la physique, de la chimie et de l'informatique dans le cadre des problématiques des sciences du vivant; Utiliser les méthodes statistiques utilisées dans les sciences de la vie et acquérir une autonomie dans l'analyse des données;	
	Licence Sciences de la Vie Licence Sciences de la Vie et de la Terre Licence Sciences pour la Santé Licence Frontières du Vivant Licence Sciences Biomédicales	Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation; Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet; Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation; Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë en anglais. Mobiliser les concepts fondamentaux et les technologies de biologie, biochimie, biotechnologies, biologie moléculaire, biologie cellulaire, génétique, physiologie, immunologie, neurobiologie. Identifier et mener en autonomie les différentes étapes d'une démarche expérimentale.	

Sébastien RINGUEDE informe du report par le MESRI de l'accès à la plateforme nationale. Par conséquent, la campagne 2022 « Trouver Mon Master » s'effectuera via l'outil E-candidat piloté par les services de scolarité des composantes concernées. Une réunion VP CFVU est prévue ce 20 janvier. Il sera proposé probablement de statuer sur les dates de campagne de recrutement lors de la prochaine CFVU.

Marielle BRAME s'interroge sur le nombre de candidats en provenance de Campus France mentionné pour le master Sciences du Vivant et qui ne figure pas dans les autres masters. Sébastien RINGUEDE indique qu'il s'agit là d'une information donnée par la formation. Ce nombre est une indication et ne rentre pas dans un cadre réglementaire.

Les attendus locaux dans le cadre de la campagne Parcoursup 2022 relatifs aux Masters Physique appliquée et ingénierie physique, Sciences du vivant et Agrosociétés, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt (UFR ST) sont soumis à l'approbation des élus de la CFVU.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve (17 voix POUR, 6 ABSTENTIONS) les critères généraux d'examens des vœux et attendus locaux dans le cadre de la campagne Parcoursup 2022 relatifs aux Masters Physique appliquée et ingénierie physique, Sciences du vivant et Agrosociétés, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt (UFR ST).

Point 3.2. [Délibération] Master MEEF second degré (UFR ST) : actualisation des données et des attendus locaux dans le cadre de la campagne 2022 « Trouver Mon Master ».

Diplôme	Domaine	Mention	Parcours	Dates de campagne des candidatures	Attendus précis (ensemble des connaissances et compétences requises pour réussir dans la formation)
Master	Sciences, Technologies, Santé	MEEF 2nd degré	Mathématiques	Du 2 mai au 17 30 juin 2022 puis du 15 août au 31 août du 18 juillet au 31 août 2022.	Connaissances disciplinaires de niveau Bac+2 en mathématiques (classe prépa ou licence de mathématiques) aisance dans l'expression orale.
			Physique Chimie	Du 18 avril au 27 mai ; Du 6 juin au 15 juillet ; Du 16 au 31 août	Connaissances disciplinaires en lien avec les programmes des concours CAPES, CAPLP
			Education physique et sportive	Du 19 Avril au 20 mai 2022 et du 22 au 26 août 2022	Connaissances pluridisciplinaires en rapport avec l'intervention dans et par les activités physiques / niveaux 4 de pratique dans 5 à 6 APSA / PSC1 / Attestation de sauvetage aquatique validée / communication écrite et orale adaptée à l'enseignement du socle commun dans les EPLE
			Sciences de la vie et de la terre	Du 2 Mai au 30 Juin 2022 et 1er au 15 Juillet et du 16 au 19 Août 2022	Connaissances disciplinaires de niveau Bac+3 en SVT Licence Sdv / SVT ou Licence SVT Métiers de l'enseignement) aisance dans l'expression orale.

En l'absence de questions, l'actualisation des données et les attendus locaux dans le cadre de la campagne 2022 « Trouver Mon Master » des Masters MEEF second degré mentionnés dans le tableau ci-dessus sont soumis à l'approbation des élus de la CFVU.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité l'actualisation des données et des attendus relatifs à la campagne 2022 « Trouver Mon Master » des Masters MEEF second degré adossés aux formations pédagogiques de l'UFR ST.

Point 3.3. [Délibération] Master Droit Social (UFR DEG) : actualisation des attendus locaux dans le cadre de la campagne 2022 « Trouver mon Master ».

Diplôme	Domaine	Mention	Attendus locaux (actualisation en noir)
Master	DEG	DROIT SOCIAL	<p>Vote CFVU du 15/11/2021 : Néant</p> <p>Niveau suffisant dans les disciplines juridiques, notamment en droit du travail, en droit des obligations, en droit commercial, en droit des sociétés mais aussi en anglais. De préférence avoir suivi les TD en droit du travail.</p> <p>Cohérence du parcours et des expériences personnelles et professionnelles (stages dans le domaine juridique et/ou RH, expérience associative, investissement étudiant etc.).</p> <p>Maîtrise du raisonnement juridique et de la méthodologie des exercices juridiques.</p> <p>Disposer d'une sensibilité pour l'entreprise et les ressources humaines.</p>

Sébastien RINGUEDE informe les élus que lors de la séance précédente, les attendus locaux de ce Master n'ont pas été renseignés. Par conséquent, il est proposé les données figurant dans le tableau.

En l'absence de question, l'actualisation des attendus locaux relatifs au Master de droit social dans le cadre de la campagne 2022 « Trouver Mon Master » est soumise à l'approbation des élus de la CFVU.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité l'actualisation des attendus locaux relatifs au Master de droit social dans le cadre de la campagne 2022 « Trouver Mon Master ».

Point 3.4. [Délibération] Ecole Polytechnique Orléans_Master Transport, Mobilités, Réseau : capacité d'accueil en M1, composition de la commission d'étude des dossiers, critères de sélections, modalités de candidature, mots clés, attendus locaux dans le cadre de la campagne 2022 « Trouver mon Master ».

Diplôme	Domaine	Parcours	Responsable	Limite de capacité de la mention	Niveau faisant l'objet de la sélection	Composition de la commission d'étude	Critères de sélection retenus	Dates de campagne des candidatures	modalités de candidature	propositions de mots clés pour le moteur de recherche de Trouvermonmaster	Attendus locaux
Master	Sciences Technologies Santé	Energy Management & control for sustainable Mobility	P. Higelin	20	M1	P. Higelin SM. Senouci E. Aglizim G. Colin	Résultats scolaires Classement Niveau d'anglais Recommandations Motivation Niveau de l'université d'origine	1/11/2021 - 31/5/2022	Dossier Entretien en cas de doute sur le niveau d'anglais	Energy management Internal combustion engine Hybrid powertain Vehicle dynamics Engine and vehicle control	Energétique niveau licence Informatique niveau licence Mécanique niveau licence Mathématiques niveau licence
		Vehicle Dynamics and Intelligent Vehicle for Sustainable Mobility	P. Higelin			P. Higelin SM. Senouci E. Aglizim G. Colin	Résultats scolaires Classement Niveau d'anglais Recommandations Motivation Niveau de l'université d'origine	1/11/2021 - 31/5/2022	Dossier Entretien en cas de doute sur le niveau d'anglais	Energy management Internal combustion engine Hybrid powertain Vehicle dynamics Engine and vehicle control	Energétique niveau licence Informatique niveau licence Mécanique niveau licence Mathématiques niveau licence

Pascal HIGELIN, en sa qualité de responsable dudit master, est présent pour apporter les réponses aux éventuelles questions des élus.

Il indique que le public concerné est composé exclusivement d'étudiants étrangers et que l'enseignement est exclusivement effectué en anglais.

Solange SIEGWALG s'étonne de la durée de la campagne de candidatures qui s'étend de novembre à fin mai.

Sébastien RINGUEDE souhaiterait connaître la provenance des étudiants étrangers. Pascal HIGELIN indique que les étudiants de campus France représente 20% des candidatures et que les candidatures proviennent essentiellement du partenariat avec l'université de Dijon.

Sébastien RINGUEDE demande des éclaircissements quant à la procédure de recrutement adoptée par ce master. Pascal Higelin rappelle que ce master n'accueille que des étudiants étrangers et que les calendriers des universités dans lesquels sont ces étudiants sont très divers. Il indique que le recrutement se fait au moyen d'une commission permanente qui, une fois par mois, examine les dossiers reçus et rend son avis.

Les éléments réglementaires relatifs au Master Transport, mobilités réseaux dans le cadre de la campagne 2022 « Trouver Mon Master » sont soumis à l'approbation des élus de la CFVU.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve par 20 voix POUR et 3 ABSTENTIONS les éléments réglementaires relatifs au Master Transport, mobilités réseaux dans le cadre de la campagne 2022 « Trouver Mon Master ».

Prochaine CFVU

- Lundi 21 février 2022

Les points à l'ordre du jour étant épuisés et en l'absence de questions diverses, Sébastien RINGUEDE lève la séance à 15h12.

Le Vice-Président de la CFVU



Sébastien Ringuedé

Dates de campagne de recrutement relatives aux masters 1^{er} année UFR DEG

Diplôme	Domaine	Mention	Parcours	Dates de campagne des candidatures
MASTERS	DEG	COMPTABILITE CONTRÔLE AUDIT	Comptabilité contrôle audit	Ouverture e-candidat : du 17 mars au 6 avril 2022 publication des résultats : 17 mai 2022
		CONTRÔLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONEL (CGAO)	Contrôle de gestion et finance d'entreprise	Ouverture e-candidat : du 25 février au 20 mars 2022 publication des résultats : 25 avril 2022
		DROIT PRIVE	Droit civil et judiciaire (DCJ)	M1 : Ouverture e-candidat 15 avril au 15 mai - Fin de campagne 15 juin M2 : Ouverture e-candidat 8 mai au 2 juin - Fin de campagne 8 juillet
			Droit et ingénierie du patrimoine (DIPat)	M1 : Ouverture e-candidat 15 avril au 15 mai - Fin de campagne 15 juin M2 : Ouverture e-candidat 8 mai au 2 juin - Fin de campagne 8 juillet
			Droit des affaires et fiscalité (DAF)	M1 : Ouverture e-candidat 19 avril au 25 mai - Fin de campagne 15 juin M2 : Ouverture e-candidat 19 avril au 25 mai - Fin de campagne 15 juin
			Droit des affaires français et international (DAFI)	M2 : Ouverture e-candidat 8 mai au 2 juin 2022 - Fin de campagne 8 juillet 2022
		DROIT PUBLIC	Droit et contentieux public (DCP)	1 ^{ère} campagne : ouverture e-candidat 13 avril au 30 mai - Fin de campagne 13 juin 2 ^{ème} campagne (Sauf M2 DCP 1 ^{ère} campagne uniquement) : Ouverture e-candidat 15 juin au 4 juillet - Fin de campagne 12 juillet
			Construction, Aménagement et Urbanisme (CAU)	
			Droit et management des Personnes et Politiques Publiques Locales (DMPPPL)	
			Gestion locale du patrimoine culturel (GLPC)	
			Métiers de l'accompagnement politique (MAP)	
		DROIT SOCIAL	Droit social et Gestion des Ressources Humaines	M1 : Ouverture e-candidat 8 avril au 8 mai - Fin de campagne 8 juin 2022 M2 : Ouverture e-candidat 9 mai au 3 juin - Fin de campagne 1 ^{er} juillet 2022
		ECONOMETRIE, STATISTIQUES	Econométrie et statistique appliquée	Ouverture e-candidat : du 15 avril au 29 mai 2022 Fin de campagne : 15 juin 2022
		ECONOMIE INTERNATIONALE		Ouverture e-candidat: du 15 avril au 06 juin 2022 Fin de campagne : 15 juin 2022
MANAGEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION	Systèmes d'Information et Pilotage de l'Entreprise: SIPE	Ouverture e-candidat : du 25 avril au 16 mai 2022 Publication des résultats : 3 juin 2022		

			Recherche en Management des Systèmes d'Information» (ReMSI)	
		MARKETING, VENTE	Communication Évènementielle et Digitale, Mention Sport et Culture (CED), Mention Sport et Culture RESPONSABLE : Sandra RIMBERT	Ouverture e-candidat : du 28 mars au 16 avril 2022 Publication des résultats : 25 mai 2022
			Marketing du Produit et des Solutions Innovantes (MPSI) RESPONSABLE : Geneviève PAVIOT	
		MONNAIE, BANQUE, FINANCE, ASSURANCE	Banque Finance Assurance (recherche et professionnel)	dépôt des candidatures sur e-candidat : du 14 avril au 15 mai 2022 date limite de publication des avis : 14 juin 2022
			CC pro	1ère campagne : Dépôt des candidatures sur e-candidat : 07 février au 11 mars 2022 date limite de publication des avis : 7 avril 2022 2ème campagne : Dépôt des candidatures sur e-candidat : 19 avril au 6 mai 2022 date limite de publication des avis : 15 juin 2022

Dates de campagne de recrutement relatives aux masters 1^{er} année UFR LLSH

Diplôme	Domaine	Mention	Parcours	Dates de campagne des candidatures
MASTERS	Arts, Lettres, Langues	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	Langues et management Européen (LAME)	February 2022 to for Students applying for campus accommodation at the same time: April 15th, 2022 - to for Students (without campus accommodation): May 31st, 2022
			Langues, affaires et commerce International (LACI),	du 8 avril au 27 mai 2022
		LETTRES	Recherche	1 ^{er} avril-15 mai puis 1 ^{er} au 30 juin 2022
		LANGUES ET SOCIETES	Langues, transmission et médiation interculturelles.	du 8 avril au 27 mai 2022
	Traduction et communication multilingue			
	Sciences humaines	GEOGRAPHIE, AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT	Géomatique-Limnologie-Environnement-Territoires (GLET)	8 avril au 27 mai 2022

			Développement Durable Local et Solidaire : France, Sud(s) et Pays Emergeants (DDLs)	
		HISTOIRE	Métiers de l'accompagnement politique : Conseil, Assistanat, Rédaction (MAP CAR)	11 avril au 21 mai 2022
			Pouvoirs, culture, société (PCS)	
		SCIENCES DU LANGAGE	Didactique du français et plurilinguismes (DFP)	11 avril au 21 mai 2022
			Création numérique et didactique (CND)	
			Linguistique outillée et traitement automatique des langues (LouTAL)	
			Linguistique et communication (LinCom)	

Dates de campagne de recrutement relatives aux masters 1^{er} année UFR Sciences et Techniques

Diplôme	Domaine	Mention	Parcours	Dates de campagne des candidatures
MASTERS	Sciences, Technologies, Santé	AGROSCIENCES, ENVIRONNEMENT, TERRITOIRES, PAYSAGE, FORET	BICG "Biologie Intégrative et Changement Globaux"	1er avril au 15 mai 30 avril 2022
			FMB "Forêt et Mobilisation des Bois"	
		AUTOMATIQUE, ROBOTIQUE	Robotique	1er campagne du 16/05 au 31/05/2022 2eme Campagne 1 Juillet au 15 Juillet 2022
			Automatique	
			Signal	
		CHIMIE MOLECULAIRE	Stratégie et Qualité en Chimie Analytique (SQCA)	15 avril au 15 mai 2022
			Bioactifs et Cosmétique (BC)	
			Conception et Synthèse (CS)	

		INFORMATIQUE	Informatique Mobile Intelligente et Sécurisée	Du 20/05/2022 au 10/06/2022
		PHYSIQUE APPLIQUEE ET INGENIERIE PHYSIQUE	Instrumentation et Contrôle, Management des Systèmes	Phase 1 : 1-30 avril 2022
			Expertise, Métrologie Diagnostics	Phase 2 : 1-19 juin 2022
		PHYSIQUE FONDAMENTALE ET APPLICATIONS	Matière et rayonnements	01 avril au 15 mai 2022 1ère campagne
			Space Sciences and Applications (SSA)	01 juin au 10 juillet 2022 2ème campagne
		MATHEMATIQUES		Avril – Mai 2022 (inscriptions Université de Tours)
		MATHEMATIQUES APPLIQUEES, STATISTIQUES	Statistique & Data Science, Ingénierie Mathématique	du 2/05/22 au 17/06/22
		MECANIQUE	Innovation en conception et matériaux	01/04/2022 au 30/04/2022 (session 2 : 01/06/2022 au 20/06/2022)
			Génie civil	
		METHODES INFORMATIQUES APPLIQUEES A LA GESTION DES ENTREPRISES -MIAGE	Systèmes d'information répartis (SIR)	1ère campagne : 15 avril au 15 mai 2022, réponses au 1er juin 2022.
			SIMSA: Systèmes d'Information des métiers du social et de l'assurance	2ème campagne : 8 juin au 30 juin 2022, réponse au 15 juillet 2022.
		SCIENCES DU VIVANT	BBMC: Biotechnologie, Biologie Moléculaire et Cellulaire. *Master 1 et Master 2	1er avril 2022- 15-mai 30 avril 2022
			MESC2A: Management des Entreprises de la Santé, de la Cosmétique et de l'Agro-alimentaire. (avec DEG)	1er avril 2022 15-mai 30 avril 2022
STAPS : APAS		1er avril au 10 mai 2022		
STAPS : INGENIERIE ET ERGONOMIE DE L'ACTIVITE PHYSIQUE	Ergonomie de la motricité (Ergomot)	1er avril au 10 mai 2022		
	Système Musculo-Squelettique : pathologie, rééducation et réathlétisation (SMSP2R)	1er avril au 10 mai 2022		
STAPS : MANAGEMENT DU SPORT	Aménagement, management et valorisation événementielle des espaces sportifs et de loisir (AMVSL)	1er avril 2022 au 10 mai 2022		

Dates de campagne de recrutement relatives aux masters 1^{er} année INSPE Centre-Val-de-Loire

Diplôme	Domaine	Mention	Parcours	Dates de campagne des candidatures
MASTERS	INSPE CVL	MEEF 1er DEGRE		Première campagne : 02-11 juin 2022 Deuxième campagne : 15-19 août 2022 1 ^{ère} campagne : du 15-13 avril au 12 mai 2022
		MEEF 2nd DEGRE	Histoire Géographie	16 mai au 10 juin 2022

			Anglais	Du 09/05 au 03/06/2022. Commission recrutement 10/06/2022. Résultat le 15/06/2022. Maintien 2ème session du 25/08 au 30/08/2022.
			Espagnol	Du 9 mai au 10 juin et du 25 au 30 août 2022
			Lettres	Première campagne : 02-11 juin 2022 résultat pour le 15 juin 2022 Deuxième campagne : 15-19 août 2022. SUPPRIMER EN SEANCE CFVU
			Mathématiques	1ère session : 18 avril au 10 juin 2022 2ème session : du 13 juin au 4 juillet 2022 3ème session (celle-ci était prévue) du 15 août au 31 août 2022
			Physique Chimie	Du 15 avril au 31 mai et du 1er juin au 15 juillet et du 16 août au 31 août 2022
			Education physique et sportive	19 avril au 21 mai 2022 et 23 au 27 août 2022
			Sciences de la vie et de la terre	Du 2 Mai au 6 Juin 2022 et 7 Juin au 15 Juillet et du 16 au 19 Août 2022
			MEEF, ENCADREMENT EDUCATIF	13 avril 2022 au 12 mai 2022
			METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION, PRATIQUES ET INGENIERIE DE LA FORMATION	Du 21 février 2022 au 25 mars 2022 et du 09 mai 2022 au 13 juin 2022

Dates de campagne de recrutement relatives aux masters 1^{er} année OSUC Région Centre-Val-de-Loire

Diplôme	Domaine	Mention	Parcours	Dates de campagne des candidatures
MASTERS	STS	RISQUES ET ENVIRONNEMENT	Chimie Pollutions, Risques, Environnements (CPRE)	Plateforme : du 15 avril au 5 juin 2022 Publication résultats : 15 juin 2022
			Véhicules et Systèmes Energétiques Durables» (VSED)	

		SCIENCES DE LA TERRE ET DES PLANETES, ENVIRONNEMENT	Géoressources, Géomatériaux et Géodynamique (G3)	Plateforme : du 15 avril au 31 mai 2022 Publication résultats : 15 juin 2022
			Géochimie et Géomatique de l'Environnement (Géo2Env)	

Dates de campagne de recrutement relatives aux masters 1^{er} année Ecole POLYTECH Orléans

Diplôme	Domaine	Mention	Parcours	Dates de campagne des candidatures
Master	Sciences Technologies Santé	Transport Mobilités Réseaux (Automotive Engineering for Sustainable Mobility)	Energy Management & control for sustainable Mobility	1/11/2021 - 31/5/2022
			Vehicle Dynamics and Intelligent Vehicle for Sustainable Mobility	1/11/2021 - 31/5/2022

ANNEXE 3

UFR DEG : Campagne Trouver Mon Master, composition des commissions d'examen des vœux Dates de campagne de recrutement relatives aux masters 1er année

Diplôme	Domaine	Mention	Parcours	Responsable	Composition de la commission
MASTERS	DEG	COMPTABILITE CONTRÔLE AUDIT	Comptabilité contrôle audit	M. Stéphane ONNEE	Stéphane ONNEE (président) ; Eric-Alain Zoukoura ; Gervais Gaudichau ; Séverine Andreis (CFA)
		CONTRÔLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONEL (CGAO)	Contrôle de gestion et finance d'entreprise	Mme Nathalie DUBOST	Frédérique LETORT, responsable M1, Nathalie DUBOST, responsable du M2, Séverine ANDREIS, chargée d'apprentissage
		DROIT PRIVE	Droit civil et judiciaire (DCJ)	-	Sandie Lacroix, Benjamin Mathieu, Garance Cattalano, Nicolas Hoffschir, Sabrina Le Normand, Patrice Hoang, Frédéric Dournaux
			Droit et ingénierie du patrimoine (DIPat)		
			Droit des affaires et fiscalité (DAF)		
			Droit des affaires français et international (DAFI)		
		DROIT PUBLIC	Droit et contentieux public (DCP)	Mme Armelle Treppoz M. Tristan Pouthier	Tristan Pouthier, Armelle Treppoz, Pierre Allorant, Fouad Eddazi, Julien Thomas, Gaël Rideau, Grégory Spieth, Philippe Tanchoux, Alexis Zarca, Cédric Guillerminet
			Construction, Aménagement et Urbanisme (CAU)		
			Droit et management des Personnes et Politiques Publiques Locales (DMPPPL)		
			Gestion locale du patrimoine culturel (GLPC)		
Métiers de l'accompagnement politique (MAP)					
DROIT SOCIAL	Droit social et Gestion des Ressources Humaines	Mme Levannier-Gouel Odile M. DE LE ROCHEFOUCAULT Mehdi	Mme Levannier-Gouel Odile, M. de La Rochefoucauld Mehdi, M. Chenu Damien		
ECONOMETRIE, STATISTIQUES	Econométrie et statistique appliquée	M. Christophe HURLIN	Christophe HURLIN (Pdt) Sébastien RINGUEDE Sessi TOKPAVI Gilles DE TRUCHIS		
ECONOMIE INTERNATIONALE		Mme Camélia TURCU	Camélia TURCU (Pdt) Daniel MIRZA Isabele RABAUD Marcel VOIA		

		MANAGEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION	Systèmes d'Information et Pilotage de l'Entreprise: SIPE	M. Chaker HAOUET	Chaker HAOUET, Béatrice BOULU-RESHEF, Sylvie BILLOT, Dominique PHANUEL, Eric-Alain ZOUKOUA, Delphine OLLIER-GONSIOR
			Recherche en Management des Systèmes d'Information» (ReMSI)		Chaker HAOUET, Béatrice BOULU-RESHEF, Sylvie BILLOT, Dominique PHANUEL, Eric-Alain ZOUKOUA, Delphine OLLIER-GONSIOR
		MARKETING, VENTE	Communication Évènementielle et Digitale, Mention Sport et Culture (CED), Mention Sport et Culture RESPONSABLE : Sandra RIMBERT	Geneviève PAVIOT et Sandra RIMBERT	Geneviève PAVIOT (Présidente), Sandra RIMBERT
			Marketing du Produit et des Solutions Innovantes (MPSI) RESPONSABLE : Geneviève PAVIOT		
		MONNAIE, BANQUE, FINANCE, ASSURANCE	Banque Finance Assurance (recherche et professionnel)	M. Sébastien GALANTI	Sébastien GALANTI (Pdt) Alexis DIRER Françoise LE QUERE Yannick LUCOTTE
			CC pro		Pierre GAZE (Pdt) Sébastien GALANTI Françoise LE QUERE Yannick LUCOTTE

INSPE Centre-Val-de-Loire : Campagne Trouver Mon Master, composition des commissions d'examen des vœux Dates de campagne de recrutement relatives aux masters 1er année

Diplôme	Domaine	Mention	Parcours	Responsable	Composition de la commission d'étude*
MASTERS	INSPE CVL	MEEF 1er DEGRE		Walter BADIER	Nicolas Neuman; Claire Colombel
		MEEF 2nd DEGRE	Histoire Géographie	Charles PARISOT-SILLON - Françoise BEAUGER-CORNU	Président Charles Parisot-Sillon membres : Damien Moineau, Françoise Beauger-Cornu
			Anglais	Marie-Eve PERROT - Caroline SARRE - Stéphane BRUNEL	Pascale Catoire, Stéphane Brunel, Caroline Sarré, Marie Eve Perrot
			Espagnol		
			Lettres		
			Mathématiques	Guillaume HAVARD; Michèle GRILLOT; Alban ESSERS; Emmanuel CEPA	Présidente : Sandrine Grellier Membres : Guillaume Havard, Michèle Grillot
			Physique Chimie		

			Education physique et sportive		
			Sciences de la vie et de la terre		
		METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION, PRATIQUES ET INGENIERIE DE LA FORMATION			

UFR LLSH : Campagne Trouver Mon Master, composition des commissions d'examen des vœux Dates de campagne de recrutement relatives aux masters 1er année

Diplôme	Domaine	Mention	Parcours	Responsable	Composition de la commission d'étude
MASTERS	Arts, Lettres, Langues	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	Langues et management Européen (LAME)	Augustin HABRAN	Augustin HABRAN, Xiaoliang LUO
			Langues, affaires et commerce International (LACI),	Xiaoliang LUO	Xiaoliang LUO, Augustin HABRAN
		LETTRES	Recherche	Stéphanie LOUBERE	Aude Déruelle, Philippe Haugeard, Stéphanie Loubère, Gabriele Ribémont
		LANGUES ET SOCIETES	Langues, transmission et médiation interculturelles.	Thierry ROBIN	Thierry ROBIN, Catherine PELAGE, Kerry Jane Wallart, Aline Henninger/ Mayumi Shimosakai (en fonction du 2nd parcours)
			Traduction et communication multilingue	Gilles CLOISEAU	Gilles Cloiseau, Thierry Robin, Mayumi Shimosakai/ Aline Henninger
	Sciences humaines et sociales	GEOGRAPHIE, AMENAGEMENT,	Géomatique-Limnologie-Environnement-Territoires (GLET)	Rachid NEDJAI	Rachid Nedjai, Abdelkrim Bensaid, Pascal Bartout, Laurent Touchart

		ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT	Développement Durable Local et Solidaire : France, Sud(s) et Pays Emergeants (DDLs)		Franck Guerit, Oumar Marega, Geneviève Pierre, Christine Romero
		HISTOIRE	Métiers de l'accompagnement politique : Conseil, Assistanat, Rédaction (MAP CAR)	Arnaud SUSPENE	Arnaud Suspène, Gaël Rideau, Noëlline Castagnez, Pierre Allorant
			Pouvoirs, culture, société (PCS)		Arnaud Suspène, Gaël Rideau, Noëlline Castagnez
		SCIENCES DU LANGAGE	Didactique du français et plurilinguismes (DFP)	Katja PLOOG	Katja Ploog, Marie Skrovec, Philippe Godiveau, Anne-Lyse Minard, Emmanuel SCHANG
			Création numérique et didactique (CND)		
			Linguistique outillée et traitement automatique des langues (LouTAL)		
			Linguistique et communication (LinCom)		

OSUC : Campagne Trouver Mon Master, composition des commissions d'examen des vœux Dates de campagne de recrutement relatives aux masters 1er année

Diplôme	Domaine	Mention	Parcours	Responsable	Composition de la commission d'étude
MASTERS	SIS	RISQUES ET ENVIRONNEMENT	Chimie Pollutions, Risques, Environnements (CPRE)	M. Christophe GUIMBAUD M. Guillaume DAYMA	Christophe GUIMBAUD Gisèle TONG Saïd ABID Stéphanie DE PERSIS

		Véhicules et Systèmes Energétiques Durables» (VSED)		Guillaume DAYMA Nicolas MAZELLIER
	SCIENCES DE LA TERRE ET DES PLANETES, ENVIRONNEMENT	Géoressources, Géomatériaux et Géodynamique (G3)	M. Stanislas SIZARET	Charles GUMIAUX Stanislas SIZARET Johann TUDURI
		Géochimie et Géomatique de l'Environnement (Géo2Env)		Lionel MERCURY Stanislas SIZARET Christophe TOURNASSAT Anaëlle SIMONNEAU

UFR Sciences et Techniques : Campagne Trouver Mon Master, composition des commissions d'examen des vœux Dates de campagne de recrutement relatives aux masters 1er année

Diplôme	Domaine	Mention	Parcours	Responsable	Composition de la commission d'étude
MASTERS	Sciences, Technologies, Santé	AGROSCIENCES, ENVIRONNEMENT, TERRITOIRES, PAYSAGE, FORET	BICG "Biologie Intégrative et Changement Globaux"	Mme BANKHEAD Stéphanie	Stéphanie BANKHEAD (Présidente de la commission), Sabine CARPIN, Régis FICHOT, Géraldine ROUX, Aurélien SALLÉ, Steeve THANY, Cécile VINCENT
			FMB "Forêt et Mobilisation des Bois"		Stéphanie BANKHEAD (Présidente de la commission), Régis FICHOT, Aurélien SALLÉ, Steeve THANY, Emmanuelle THILL, Cécile VINCENT, Stéphanie WURPILLOT
		AUTOMATIQUE, ROBOTIQUE	Robotique	M. Dominique NELSON-GRUEL	D. NELSON-GRUEL (President), P. VIEYRES, C. NOVALES, P. RAVIER, A. LIGER
			Automatique		
			Signal		
		CHIMIE MOLECULAIRE	Stratégie et Qualité en Chimie Analytique (SQCA)	M. Arnaud TATIBOUET	président : TATIBOUET Arnaud, membres : GALLIENNE Estelle, WEST Caroline, LOPIN BON Chrystel, DESTANDAU Émilie
			Bioactifs et Cosmétique (BC)		
			Conception et Synthèse (CS)		
		INFORMATIQUE	Informatique Mobile Intelligente et Sécurisée	Mr Frédéric Dabrowski	Frédéric Dabrowski, Frédéric Loulergue, Matthieu Exbrayat, Wadoud Bousdira, Sophie Robert, Ioan Todinca
		PHYSIQUE APPLIQUEE ET INGENIERIE PHYSIQUE	Instrumentation et Contrôle, Management des Systèmes	M. Nuno CERQUEIRA	T. Tillocher, R. Jousot, Y. Kebbati, N. Semmar
Expertise, Métrologie Diagnostics	N. Cerqueira, N. Pellerin				

		PHYSIQUE FONDAMENTALE ET APPLICATIONS	Matière et rayonnements	M. Pascal Andreazza & M. Sébastien Célestin	Pascal Andreazza, Sébastien Célestin
			Space Sciences and Applications (SSA)		
		MATHEMATIQUES		M. Jean-Philippe ANKER	M. Laurent MAZET (Univ. Tours)
		MATHEMATIQUES APPLIQUEES, STATISTIQUES	Statistique & Data Science, Ingénierie Mathématique	Didier CHAUVEAU	Didier Chauveau, Marguerite Zani, Carine Lucas, Magali Ribot, Pierre Debs
		MECANIQUE	Innovation en conception et matériaux	Mme Naima BELAYACHI	Naima Belayachi, Alain Gasser, Jean Luc Hanus, Stephane Méo, Baptiste Bergeot, Guénael Lequilliec, Jean Gillibert, Thomas Sayet, Amna Rekik
			Génie civil		
		METHODES INFORMATIQUES APPLIQUEES A LA GESTION DES ENTREPRISES -MIAGE	Systèmes d'information répartis (SIR)	M. DJELLOUL KHALIL	Yohan Boichut, Martin Delacourt, Khalil Djelloul
			SIMSA: Systèmes d'Information des métiers du social et de l'assurance		
		SCIENCES DU VIVANT	BBMC: Biotechnologie, Biologie Moléculaire et Cellulaire. *Master 1 et Master 2	Mme Chantal PICHON	Fabienne Brulé-Morabito (Présidente de la commission) Pierre Lafite Chantal Pichon
			MESC2A: Management des Entreprises de la Santé, de la Cosmétique et de l'Agro-alimentaire. (avec DEG)		William Mème (Président de la commission) Eline Nicolas Chantal Pichon
STAPS : APAS		Nathalie RIETH et Nancy REBOT	Présidente de la commission: Nathalie RIETH (commission d'étude: N. Rebot, K. Collomp, A. Delalande, P. Germain, H. Portier, F. Prieur, S. Schiano-Lomoriello, X. Sanchez)		
STAPS : INGENIERIE ET ERGONOMIE DE L'ACTIVITE PHYSIQUE	Ergonomie de la motricité (Ergomot)	Aude VILLEMMAIN et Joel LAILLIER	Présidente de la commission: Aude Villemain (commission d'étude: J.Laillier, E. Lalo, O. Butelli, C. Rosselin-Bareille, X. Sanchez, S. Schiano Lomoriello, B. Grison)		
	Système Musculo-Squelettique : pathologie, rééducation et réathlétisation (SMSP2R)		Président de la commission: Xavier Sanchez (commission d'étude: S. Schiano Lomoriello, P. Germain, H. Portier, V. Amiot)		
STAPS : MANAGEMENT DU SPORT	Aménagement, management et valorisation événementielle des espaces sportifs et de loisir (AMVSL)	José CHABOCHE	Président : A. Schoeny ; membre : J. Chaboche		

Polytech Orléans : Campagne Trouver Mon Master, composition des commissions d'examen des vœux Dates de campagne de recrutement relatives aux masters 1er année

Domaine	Mention	Parcours	Responsable	Composition de la commission d'étude
Sciences Technologies Santé	Transport Mobilités Réseaux (Automotive Engineering for Sustainable Mobility)	Energy Management & control for sustainable Mobility	P. Higelin	P. Higelin SM. Senouci E. Aglzim G. Colin
		Vehicle Dynamics and Intelligent Vehicle for Sustainable Mobility	P. Higelin	P. Higelin SM. Senouci E. Aglzim G. Colin

ANNEXE 4

CONVENTION
Parcours Accès Spécifique Santé (PASS) et Licence Accès Santé (L.AS)
ENTRE
L'UNIVERSITE DE TOURS
PROPOSANT DES FORMATIONS DE MEDECINE, DE PHARMACIE, D'ODONTOLOGIE OU DE MAÏEUTIQUE
ET
UNIVERSITÉ D'ORLEANS
NE PROPOSANT PAS L'ENSEMBLE DES FORMATIONS DE MEDECINE, DE PHARMACIE, D'ODONTOLOGIE OU DE MAÏEUTIQUE OU NE PROPOSANT AUCUNE DE CES FORMATIONS.

Entre :

L'UNIVERSITE de TOURS

Proposant des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique
Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
SIRET : 193 708 005 00478 / Code APE : 8542Z Enseignement supérieur
Ayant son siège social, 60 Rue du Plat d'Etain 37020 TOURS CEDEX 1
Représentée par son Président, Arnaud GIACOMETTI, habilité à signer le présent accord
par la délibération du Conseil d'Administration de l'Université du [REDACTED]

Et :

L'UNIVERSITÉ D'ORLEANS

ne proposant pas l'ensemble des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique ou ne proposant aucune de ces formations.
Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
SIRET : 194 508 552 00016 / Code APE : 8542Z Enseignement supérieur
Ayant son siège social, Château La Source - 6 Avenue du Parc Floral – 45100 ORLEANS
Représentée par son Président, Eric BLOND, habilité à signer le présent accord
par la délibération du Conseil d'Administration de l'Université du [REDACTED]

Vu le [code de l'éducation](#), notamment ses articles L. 631-1 et R. 631-1 et suivants ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique

Vu la délibération n° CFVU/2021- de la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Tours en date du 23 septembre 2021 approuvant les modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) de PASS et de L.AS ;

Vu la délibération n°2021-86 du conseil d'administration de l'université de Tours en date du 27 septembre 2021 approuvant les capacités d'accueil en deuxième année des filières de médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kinésithérapie ;

Vu la délibération n°2021-023 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université d'Orléans en date du 27 septembre 2021 approuvant les modalités de contrôle de

connaissances et de compétences (M3C) relatives à la licence des portails mathématiques/physique-mathématiques/informatique option santé et la licence STAPS option santé ;

Vu la délibération n°2021-020 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université d'Orléans en date du 6 septembre 2021 approuvant les modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) relatives à la licence sciences de la vie et la licence chimie option santé ;

Vu la délibération n°2021-019 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université d'Orléans en date du 5 juillet 2021 approuvant les modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) relatives à la licence chimie option santé ;

Vu la délibération n°2021-017 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université d'Orléans en date du 14 juin 2021 approuvant les modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) relatives à la licence droit option santé.

Vu la convention du 02/02/2021 relative aux modalités de critères de sélection retenus pour l'admission des étudiants de 1^{ere} année de formation à l'Ecole Universitaire de Kinésithérapie Centre-Val de Loire de l'Université d'Orléans ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Définitions

Dans la présente convention, les termes suivants, tant au singulier qu'au pluriel, auront les significations respectives suivantes :

- MMOPK : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie ;
- PASS / Parcours d'accès spécifique santé : Année de formation du premier cycle de l'enseignement supérieur proposée par l'unité de formation et de recherche de Médecine de l'université de Tours permettant aux étudiants d'accéder aux formations MMOPK (article R. 631-1, 1°, 2° du code de l'éducation) ;
- L. AS / Licence Accès Santé : Formation de premier cycle de l'enseignement supérieur conduisant à un diplôme national de licence et comportant une option « santé » ;
- Parcours de formation : Formation permettant d'accéder aux formations MMOPK. L'accès à ces formations est possible soit dans le cadre d'une L. AS, proposée par les universités de Tours et d'Orléans, soit dans le cadre du PASS proposé par l'université de Tours ;
- Groupe de parcours : Ensemble cohérent de parcours de formation permettant d'accéder aux formations MMOPK. Les groupes de parcours sont définis au dernier alinéa de l'article 4

Article 2 : Objet

L'objet de cette convention concerne :

- La mise en œuvre pour l'admission en deuxième année du premier cycle d'étudiants ayant validé un parcours de formation antérieur prévu aux 1° et 2° du I de l'article R. 631-1 du code de l'éducation dans une Université ne proposant pas l'ensemble des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique ou dans une Université ne proposant aucune de ces formations.
- La poursuite d'études des étudiants inscrits en PASS à l'Université de Tours vers une Licence de l'Université d'Orléans.

Article 3 : Accès en deuxième année

3.1 - Les étudiants inscrits en Licence Accès Santé (L.AS) à l'Université d'Orléans (parcours de formation antérieur) peuvent présenter leur candidature en 2eme année de médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kinésithérapie à l'Université de Tours.

Ci-dessous les formations dispensées :

L.AS 1^{ère} année

- Portail Sciences de la Vie/Chimie option Santé ;
- Portail Mathématiques/Physique option Santé ;
- Portail Mathématiques/Informatique option Santé ;
- Licence Droit option Santé ;
- Licence Sciences et techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)

L.AS 2^{ème} et 3^{ème} année :

- Licence Sciences de la Vie option Santé ;
- Licence Chimie option Santé ;
- Licence Physique option Santé ;
- Licence Mathématiques option Santé ;
- Licence Droit option Santé
- Licence STAPS

3.2 - Les étudiants inscrits en PASS à l'Université de Tours accèdent de droit à la poursuite d'études, après avoir crédité 60 ECTS de l'année de PASS, en 2^{ème} année des formations suivantes de l'université d'Orléans en fonction de l'option choisie durant leur année universitaire :

- PASS option Sciences de la vie → Licence 2 Sciences de la vie
- PASS option Chimie → Licence 2 Chimie
- PASS option Physique → Licence 2 Physique
- PASS option Mathématiques → Licence 2 Mathématiques
- PASS option Droit → Licence 2 Droit
- PASS option STAPS → Licence 2 STAPS

Article 4 : Nombre de places proposées

Le nombre total de places en deuxième année des études de santé proposées aux étudiants de L.AS 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année, inscrits à l'Université de Tours ou à l'Université d'Orléans, est le suivant :

Numerus Apertus 2022-2023 pour l'ensemble des étudiants de L.AS	
Médecine	147
Maïeutique	17
Odontologie	26
Pharmacie	63
Kiné (places conventionnées)	48

Si le nombre de places offertes à l'oral n'est pas pourvu dans l'un ou plusieurs parcours, celles-ci sont fongibles entre les différentes L.AS, dans un premier temps par niveau (L.AS2/3 biologie et hors biologie, L.AS1 biologie et hors biologie), puis, si nécessaire, entre les niveaux. Pour rappel, deux groupes de parcours ont été définis selon l'année d'études comme suit :

- L.AS 1
- L.AS 2/3

Article 5 : Modalités d’admissibilité et d’admission en filières MMOPK et poursuite d’études

5.1. Les étudiants de L.AS accèdent à la 2^{ème} année des études de santé conformément aux articles R. 631-1-1 et suivants du Code de l’éducation aux Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences des licences d’accès Santé (M3C) figurant en annexe.

La notion de « licences disciplinaires » figurant à l’article 1, desdites M3C, au sein desquelles s’effectuent les classements et/ou interclassements des étudiants inscrits en L.AS, est entendue de la manière suivante :

- En L.AS1, la notion de « licence disciplinaire » correspond à la formation dans laquelle figure les deux modules (3 et 7) différents des licences 1^{ère} année pour l’Université de Tours et les licences STAPS et Droit pour l’Université d’Orléans ainsi qu’à la formation de première année des portails « santé » pour l’Université d’Orléans ;
- En L.AS2 et L.AS3, la notion de « licence disciplinaire » correspond à la deuxième et troisième année de licence de rattachement.

5.2. Les étudiants de PASS accèdent à la 2^{ème} année de licence de l’option choisie énoncée à l’article 3.2 de la présente convention s’ils ont validé leur année conformément aux M3C figurant en annexe.

Article 6 : Echanges de services entre l’Université de Tours et l’Université d’Orléans pour les sessions d’examen

6.1 – pour les L.AS :

→ Les enseignements du module Santé pour les L.AS sont en distanciel. Les enseignements sont mis à disposition par l’Université de Tours aux étudiants de l’Université d’Orléans ;

→ L’Université d’Orléans adresse la liste des étudiants inscrits dans les différentes L.AS ainsi que toutes les pièces nécessaires à l’inscription à l’Université de Tours avant le 30 septembre de l’année universitaire en cours ;

→ Un calendrier d’organisation des épreuves écrites et orales est élaboré par l’Université de Tours qui en informe l’Université d’Orléans. Ce calendrier figure en annexe de la présente convention ;

→ L’Université d’Orléans se charge de l’organisation matérielle des épreuves écrites du module « santé » des étudiants inscrits à Orléans : salles, mobilier, surveillants selon le calendrier et les conditions établis par l’Université de Tours ;

→ Les sujets des examens sont élaborés et imprimés par l’Université de Tours. Ils sont remis à l’Université d’Orléans par courriel sécurisé ;

→ L’Université de Tours adresse par courriel la convocation aux épreuves du module « Santé » aux référents L.AS (enseignants et secrétariats) de l’Université d’Orléans qui transmettra à leurs étudiants de L.AS ;

→ L’Université d’Orléans se charge de remettre à la Scolarité de la Faculté de Médecine, les copies des étudiants ayant composé l’option Santé à Orléans selon les modalités et délais qu’elles auront convenues entre-elles ; l’Université de Tours se charge de la correction des copies ;

→ L’université d’Orléans saisit les notes des étudiants inscrits dans les L.AS qui la concerne dans le système d’information de l’université de Tours (APOGEE), à la demande du coordinateur PASS-LAS de l’université de Tours, selon le calendrier défini en début d’année universitaire et dans le temps imparti. Un accès spécifique sera fourni à l’université d’Orléans,

celle-ci s'engage à le tester dès le début de l'année universitaire 2021-2022. Pour les interclassements, elle fournit à l'université de Tours, dans les délais impartis, les rangs de classements des étudiants de L.AS2-3 Bio et de L.AS2-3 hors Bio dans leur licence disciplinaire.

→ L'Université de Tours prend en charge l'organisation matérielle des oraux dont elle assure les conditions logistiques, le calendrier, la convocation des étudiants et la préparation des étudiants aux épreuves du second groupe, pour les étudiants inscrits à l'Université de Tours et d'Orléans. Cette préparation aux oraux débute quinze jours avant le début des épreuves à l'Université de Tours ;

→ L'Université de Tours proclame les résultats d'admissibilité et d'admission via son Environnement Numérique de Travail (ENT) et via les sites internet des différentes composantes santé. L'Université de Tours transmet les résultats d'admissibilité et d'admission à l'Université d'Orléans via le VP CFVU. L'Université d'Orléans assure la proclamation des résultats la concernant.

6.2 – pour les PASS :

→ Les enseignements des modules optionnels dispensés par l'Université d'Orléans pour les PASS sont en distanciel. Les enseignements sont mis à disposition sur la plateforme dédiée de Tours en fonction de l'option choisie selon l'emploi du temps défini par l'Université de Tours ;

→ Un calendrier d'organisation des épreuves est élaboré par l'Université de Tours qui en informe l'Université d'Orléans. Ce calendrier figure en annexe de la présente convention ;

→ L'Université de Tours se charge de l'organisation matérielle des épreuves écrites des modules optionnels dispensés par l'Université d'Orléans : salles, mobilier, surveillants selon le calendrier et les conditions établis par l'Université de Tours ;

→ Les enseignants de l'Université d'Orléans élaborent les sujets des examens des options qu'ils dispensent. Les sujets des examens sont remis à l'Université de Tours selon l'organisation de travail arrêtée conjointement en début d'année ;

→ Des enseignants de l'Université d'Orléans sont de permanence pendant toute la durée des épreuves de leur option disciplinaire à Tours.

→ Des enseignants de l'Université d'Orléans participent à la correction des examens de leur option disciplinaire dans les locaux de l'UFR de Médecine de Tours et dans le respect du calendrier initialement prévu.

→ L'université d'Orléans saisit les notes qui la concerne dans le système d'information de l'université de Tours (APOGEE), à la demande du coordinateur PASS-LAS de l'université de Tours, selon le calendrier défini en début d'année universitaire et dans le temps imparti. Un accès spécifique sera fourni à l'université d'Orléans, celle-ci s'engage à le tester dès le début de l'année universitaire 2021-2022.

En dehors des frais induits par les oraux, les coûts de fonctionnement des cours et des épreuves sont pris en charge par l'établissement qui les organise, notamment par le FEDER MENDES (Modules d'Entrée dans les Etudes de Santé).

Le coût financier des oraux est pris en charge en fonction du nombre d'étudiants inscrits pour chaque université et a minima selon la répartition suivante :

- 25 % pour l'Université d'Orléans
- 75 % pour l'Université de Tours

À l'issue du second groupe d'épreuves, l'université de Tours réalise un bilan financier retraçant les dépenses réalisées dans le cadre de l'exécution de la présente convention. Les dépenses éligibles à ce bilan figurent en annexe de la présente convention. Ce bilan

est adressé à l'université d'Orléans. Le règlement de la somme résultant de la clé de répartition sus-énoncée est effectué en une fois dans un délai d'un mois à compter de la mise à disposition du bilan financier par l'université de Tours. Celui-ci sera transmis au plus tard le 15 novembre 2022. L'Agent comptable de l'université de Tours adresse à l'université d'Orléans une facture mentionnant la somme due, la date de mise en recouvrement, la date d'exigibilité et la date limite de paiement. La facture est transmise à l'université d'Orléans de façon dématérialisée, via le téléservice Chorus Pro. Le règlement est effectué par virement, dont les coordonnées bancaires de l'université de Tours sont les suivantes :

Code banque 10071

Code guichet 37000

N° compte 00001000075

Clé 77

Domiciliation TPTOURS

IBAN FR76 1007 1370 0000 0010 0007 577

BIC TRPUFRP1

Pour l'Université de Tours, la recette est imputée à l'adresse budgétaire suivante :
Centre financier : Z4CG Compte budgétaire Q_REDS_02

Article 7 : Les modalités d'inscription au sein de l'Université de Tours et de l'Université d'Orléans

Les modalités d'inscription au sein de l'Université de poursuite d'études sont établies par chacune des Universités concernées.

Article 8 : Discipline

En cas de manquement grave aux règles, en matière de discipline notamment, chaque Université applique sa procédure interne en vigueur.

Article 9 : Protection des données à caractère personnel

Les parties respectent scrupuleusement le droit applicable à la protection des données à caractère personnel, notamment le Règlement européen 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) et les dispositions nationales relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés.

Dans le cadre de la présente convention, chaque partie est responsable de traitement et détermine individuellement les finalités et les moyens des traitements opérés en application de la législation. Chaque partie traite les données à caractère personnel des étudiants inscrits administrativement chez elle et les utilisent d'une part, pour la gestion de la scolarité des étudiants et d'autre part, pour les épreuves d'admissibilité et d'admission en formation MMOPK.

Par ailleurs, les parties se transfèrent ces données dans le cadre de la réalisation des actions visées dans la présente convention. À ce titre, chaque partie garantit l'autre contre tout recours exercé par une personne physique (personne concernée) ou une autorité de contrôle. Chaque partie ne fournira directement ou indirectement à l'autre partie que les données à caractère personnel strictement nécessaires à la réalisation des missions énoncées dans la présente convention, dans le respect du principe de minimisation des données.

Les parties s'engagent à ne pas utiliser les données personnelles auxquelles elles ont accès pour d'autres finalités que celles énoncées ci-dessus.

Il appartient aux parties de s'assurer que ces données ont été collectées de manière licite, loyale et transparente, et d'informer les personnes concernées des traitements qu'elles réalisent et des transferts opérés entre les parties en exécution de la présente convention. Les destinataires des données à caractère personnel sont les préposés des parties directement associés aux actions résultant de l'exécution de la présente convention. Ces destinataires sont soumis à de strictes obligations de confidentialité, de sécurité et auront accès à ces données pour des raisons strictement professionnelles et limitées aux finalités du traitement. Les droits reconnus aux personnes concernées en application des articles 12 à 21 du RGPD doivent être exercés auprès du Délégué à la protection des données de l'université où elle est inscrite, à savoir :

Pour l'université de Tours :
Direction des affaires juridiques et du patrimoine
60, rue du Plat d'Étain
BP 12050
37020 Tours Cedex 01
Mail : daj@univ-tours.fr

Pour l'université d'Orléans :
Service des affaires juridiques
Château de la source
Avenue du Parc Floral
BP 6749
45067 Orléans cedex 2
Mail : saj@univ-orleans.fr

Dès qu'une des parties est saisie aux fins d'exercice des droits mentionnés à l'alinéa précédent, elle prévient l'autre partie dans les plus brefs délais.

Enfin, les personnes disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Article 10 : Coordination et commission d'appui

Chaque Université désigne une personne ou un service qui sera responsable du suivi administratif de ce dispositif :

- Pour l'Université de Tours : Coordinateur PASS-LAS et direction de la formation coordination-adm.passlas@univ-tours.fr
- Pour l'Université d'Orléans : Service Scolarité de l'UFR ST – portail-sciences.st@univ-orleans.fr

Une commission d'appui rassemblant des représentants enseignants, administratifs et étudiants est constituée pour s'assurer du suivi sur le plan réglementaire et pédagogique de la mise en œuvre de la réforme de l'accès au premier cycle des formations MMOPK et d'assurer la diffusion auprès du public des informations sur les modalités de cette mise en œuvre par l'Université de Tours et d'Orléans.

La commission d'appui est composée :

- Du Président de l'Université de Tours ou de son représentant
- D'un représentant de la CFVU de l'Université de Tours
- De responsables des filières MMOPK ou leurs représentants

- D'un représentant des Las-bio de l'Université de Tours
- D'un représentant des Las-hors bio de l'Université de Tours
- D'un représentant des Las de l'Université d'Orléans
- De représentants des services administratifs de l'Université de Tours
- De représentants des services administratifs de l'Université d'Orléans
- Du coordinateur Las-Pass de l'Université de Tours
- De représentants étudiants : deux élus étudiants de l'Université de Tours et un élu étudiant de l'Université d'Orléans

Article 11 : Durée de la convention

La présente convention prend effet rétroactivement à compter du 01/09/2021. Elle est conclue pour une durée d'un an.

Article 12 : Avenants

La présente convention peut être modifiée par les Universités signataires, par voie d'avenant, sur proposition d'une des Universités signataires de la présente convention.

Article 13 : Responsabilités

Chacune des parties reste responsable, dans les conditions du droit commun, des dommages que son personnel pourrait causer aux tiers à l'occasion de l'exécution de la convention.

Chacune des parties prend en charge la couverture de son personnel conformément à la législation applicable dans le domaine de la sécurité sociale, du régime des accidents du travail et des maladies professionnelles dont il relève et procède aux formalités qui lui incombent.

Chacune des parties est responsable, dans les conditions de droit commun, des dommages de toute nature causés par son personnel au personnel de l'autre partie.

Chacune des parties est responsable, dans les conditions de droit commun, des dommages qu'elle cause du fait ou à l'occasion de l'exécution de la convention aux biens mobiliers ou immobiliers de l'autre partie.

Les parties renoncent mutuellement à se demander réparation des préjudices indirects qui pourraient survenir dans le cadre de la présente convention, sauf cas de faute lourde ou intentionnelle.

Article 14 : Résiliation

14.1 : En cas de manquement d'une des parties à ses obligations, la partie la plus diligente peut résilier unilatéralement la convention. Elle notifie à l'autre partie sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle prend effet dans un délai d'un mois à compter de l'envoi de ladite lettre, cachet de la poste faisant foi. La partie fautive ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Préalablement à l'exercice de cette faculté, la partie la plus diligente doit mettre en œuvre une procédure contradictoire consistant en une mise en demeure de la partie fautive, dans un délai déterminé par elle, de régulariser dans les plus brefs délais la situation et de lui transmettre toute observation pouvant justifier lesdits manquements. L'exercice du pouvoir de résiliation unilatérale ne peut alors intervenir qu'en cas d'issue infructueuse.

14.2 : Les parties peuvent également exercer leur droit de résiliation unilatérale pour tout motif d'intérêt général dûment justifié, notamment en cas de bouleversement de l'équilibre de la convention ou de disparition de sa cause. En revanche, la seule apparition, au cours de

l'exécution de la convention, d'un déséquilibre dans les relations entre les parties n'est pas de nature à justifier une telle résiliation.

La partie la plus diligente notifie à l'autre sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle prend effet dans un délai d'un mois à compter de l'envoi de ladite lettre, cachet de la poste faisant foi.

Article 15 : Règlement

En cas de difficultés liées à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent, avant tout recours contentieux, à résoudre le différend par voie de règlement amiable.

A défaut de règlement amiable, le tribunal administratif d'Orléans est seul compétent pour connaître du contentieux.

Fait en deux exemplaires.

Fait à Tours, le
Pour l'Université de Tours

Le Président
Arnaud Giacometti

Fait à Orléans, le
Pour l'Université d'Orléans

Le Président
Eric Blond

ANNEXE I : M3C des L.AS <https://aces-sante.univ-tours.fr/version-francaise/textes-reglementaires>

ANNEXE II : M3C des PASS <https://aces-sante.univ-tours.fr/version-francaise/textes-reglementaires>

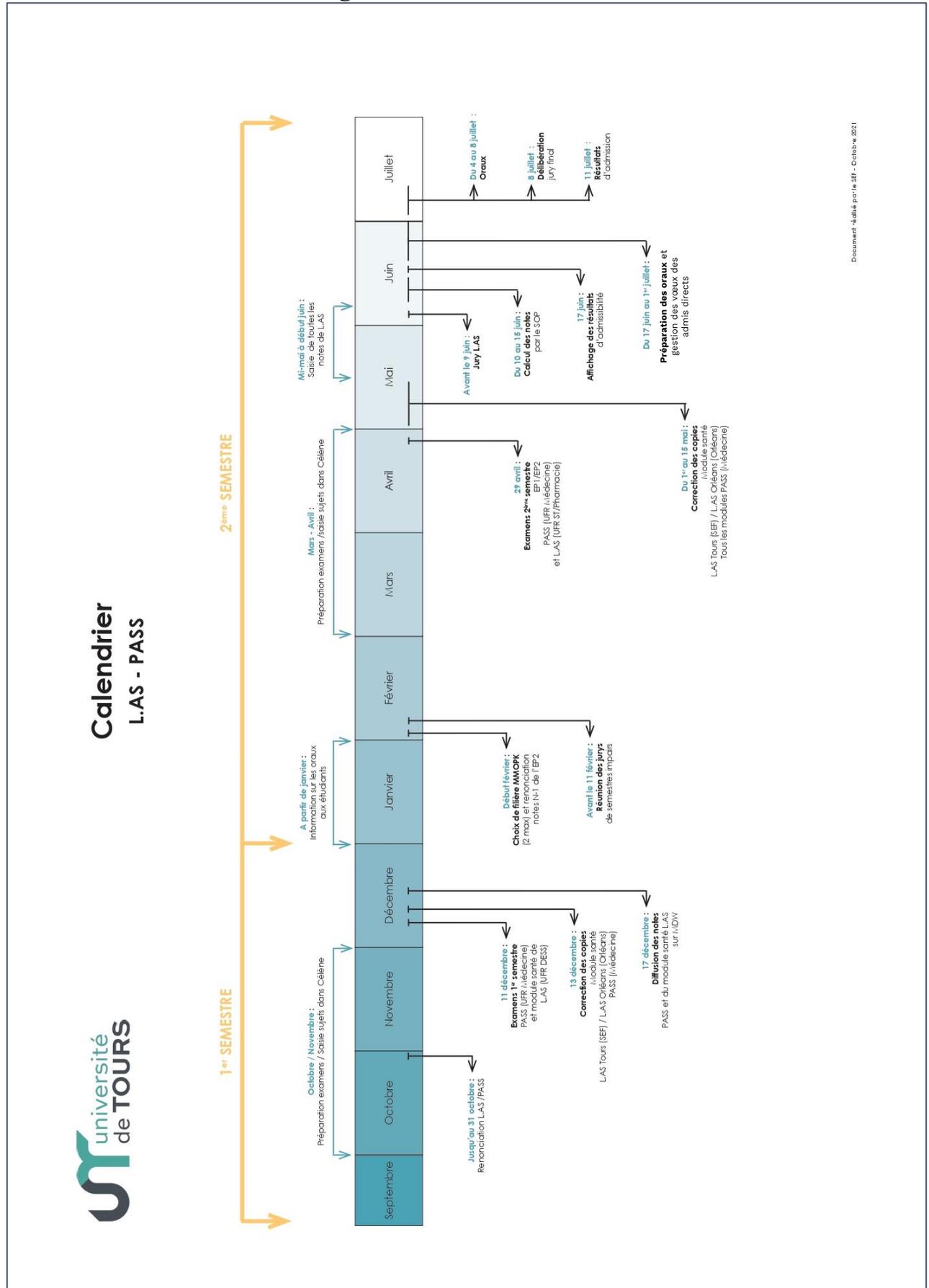
ANNEXE III : dépenses éligibles au remboursement par l'Université d'Orléans à l'Université de Tours pour l'organisation du second groupe d'épreuves

Dépenses constatées (€)	
frais acteurs	
repas	
Uvet hotel	
train	
déplacements voiture	
Oraux	
Frais de jury (hors PUPH)	

Total 0,0

Ventilation (€)	
UT 75%	0,0
UO 25%	0,0

ANNEXE IV : Calendrier organisationnel de l'année 2021-2022



ANNEXE 5



REGLEMENTATION GENERALE DES ETUDES¹

Vu les articles L.613-1 et L.711-1 du code de l'Education
Vu l'arrêté du 3 août 2005 relatif au DUT
Vu les articles D612-32-1 et suivants du code de l'éducation et l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle
Vu les articles D612-33 et suivants du code de l'éducation et l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Master
Vu l'arrêté du 27 août 2013 modifié fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations
Vu l'arrêté du 30 juillet 2019 modifié relatif au cadre national de scolarité et d'assiduité
Vu la délibération de la CFVU en date du 30 septembre 2019 approuvant la présente réglementation
Vu la transmission au Rectorat en date du ...

L'inscription administrative puis pédagogique à un diplôme, est une condition impérative pour pouvoir passer les examens et obtenir un résultat.

La rédaction de cette réglementation est épiciène.

Préambule

La Réglementation Générale des études qui peut être complétée par des Règlements Spécifiques à chaque composante dans le respect de la hiérarchie des normes (la norme d'un niveau inférieur doit être conforme à celle du niveau supérieur.).

I. Le contrôle des connaissances et des compétences

I.1. Principes généraux

Le contrôle des connaissances et des compétences vise à apprécier et à évaluer les capacités, les aptitudes et l'acquisition des connaissances. L'évaluation :

- correspond à un ensemble de procédures destinées à mesurer les avancées des apprentissages en matière de connaissances assimilées, d'intégration des savoirs et de compétences acquises aussi bien spécifiques que transversales ;
- contribue à la formation des étudiants à travers différents types d'évaluations ;
- peut relever de deux modalités de contrôle (contrôle continu ou contrôle terminal) ou d'une combinaison des deux (contrôle mixte).

¹ Conformément à la circulaire du 21 novembre 2017, l'ensemble des noms désignant des personnes (étudiant, enseignant, etc.) sont mis au masculin pour des questions de clarté. Il est évident qu'ils désignent indifféremment les femmes et les hommes occupant les fonctions concernées.

- les épreuves relatives à ces modalités de contrôle peuvent être de nature et de durée différente.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'ensemble des unités d'enseignement (UE) relatives à une année de licence, de licence professionnelle ou de master sont fixées par les conseils des composantes et approuvées après le vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du mois de juin précédant la nouvelle rentrée universitaire, ou au plus tard à la fin du 1^{er} mois de l'année universitaire en cours.

Les différents types de contrôle des connaissances et des compétences, la nature des épreuves qui y sont associées, leur durée sont portées à la connaissance des étudiants au plus tard un mois après le début des enseignements par les moyens les plus appropriés (affichage, distribution, livret, voie électronique...).

Ces modalités de contrôle des connaissances et des compétences ne peuvent en aucun cas être modifiées en cours d'année sauf injonction réglementaire.

Au sein de chaque UE évaluée, le type de contrôle des connaissances et des compétences, la nature et la durée des épreuves sont rappelés aux étudiants.

1.2. Les différents types de contrôle des connaissances et des compétences

1.2.1. Le contrôle terminal (CT)

Le contrôle terminal s'applique pour tout type d'évaluation unique portant sur chaque élément constitutif (EC) d'une UE ou sur la globalité d'une UE.

Il correspond à une évaluation de l'ensemble de l'UE pour une période d'enseignement et s'effectue à l'issue de celle-ci, de préférence durant les sessions d'examen fixées au calendrier de l'établissement et adoptées au CA après avis de la CFVU.

Il est organisé en sus des heures d'enseignement annoncées dans les maquettes de formation.

Il consiste en une épreuve qui est la même pour tous les étudiants d'un même diplôme, relevant d'un même régime d'études, sauf cas dérogatoires prévus par la réglementation.

Il fait l'objet d'une convocation par voie d'affichage, par courrier postal ou par courrier électronique au moins 15 jours avant le début des épreuves (les périodes de vacances universitaires telles que définies dans le calendrier universitaire voté par le Conseil d'administration de l'université d'Orléans ne pouvant compter dans les 15 jours).

~~Les épreuves écrites doivent respecter l'anonymat des copies.~~

1.2.2. Le contrôle continu (CC)

Le contrôle continu désigne une suite de travaux et de contrôles qui peuvent être des contrôles sur table, des travaux à faire à la maison, des productions réalisées lors de TD ou de TP, d'exposés...

Le nombre de travaux ou de contrôles relatifs au contrôle continu est au moins de deux, quand le volume horaire de l'unité d'enseignement est supérieur ou égal à 12 heures.

Il s'effectue entre le début et la fin du temps d'enseignement de l'UE et implique l'assiduité et le travail personnel de l'étudiant.

Il est constitué d'épreuves organisées suivant un planning défini par le responsable de l'UE.

Il ne fait pas nécessairement l'objet de convocation et n'est pas obligatoirement inscrit dans le calendrier des examens.

Il peut avoir lieu pendant les heures d'enseignement. **Les devoirs écrits longs (?)** ont toutefois vocation à être placés en dehors des heures d'enseignement figurant dans la maquette de formation.

Le contrôle continu peut se dérouler lors d'un enseignement et/ou lors de la semaine réservée aux examens terminaux de semestre.

~~Les épreuves de contrôle continu ne sont pas anonymes.~~

Le contrôle continu intégral implique qu'il n'y a pas de contrôle terminal pour les étudiant(e)s inscrit(e)s en régime normal d'études (RNE).

1.2.3. Le contrôle mixte

Le contrôle mixte associe contrôle terminal et contrôle continu.

1.3. Les différentes natures d'épreuve

L'évaluation des connaissances et des compétences peut prendre de nombreuses formes : les plus répandues sont détaillées ci-après.

1.3.1. Les épreuves orales

Ce type d'épreuve peut relever du contrôle continu, du contrôle terminal ou du contrôle mixte.

Les interrogations orales sont, par définition, des contrôles individuels et, même si la période des examens oraux est commune, le sujet peut être différent pour chaque étudiant.

En aucun cas, un étudiant ne doit se trouver seul avec un enseignant dans une salle d'examen fermée.

Le temps de préparation (sauf retard du candidat) et la durée de l'épreuve doivent être portés à la connaissance des étudiants lors de l'affichage des horaires de passage et doivent être respectés pour chaque étudiant.

1.3.2. Les épreuves écrites

Ce type d'épreuve peut relever du contrôle continu, du contrôle terminal ou du contrôle mixte.

Dans le cadre du contrôle continu, les formes d'épreuves écrites sont diverses. Leurs modalités (autorisation de matériels, etc.) sont précisées par l'enseignant responsable de la matière qui l'organise.

Le matériel et les documents autorisés doivent être précisés sur la convocation aux examens. Les épreuves utilisant l'outil informatique sont assimilées à des épreuves écrites.

1.3.3. L'évaluation des travaux pratiques (TP)

L'évaluation des travaux pratiques peut relever :

- d'un contrôle continu qui tient compte de l'assiduité et du travail pendant les séances (par exemple comptes rendus de TP) ;
- d'un examen pratique terminal de TP qui doit tenir compte des compétences

- techniques et de l'acquisition des savoir-faire des étudiants ;
- d'une épreuve écrite en contrôle continu ou terminal, orale ou sur machine, portant sur l'analyse de données expérimentales.

Ces modalités doivent être portées à la connaissance des étudiants.

Pour l'organisation pratique des épreuves, il est important de préciser si les épreuves ont lieu dans des salles spécifiques ou en salles banalisées. L'organisation des épreuves en salles spécifiques de TP est placée sous la responsabilité des enseignants en liaison avec les services de scolarité. Elle est possible en dehors des dates réservées aux examens dans le calendrier de l'année.

I.3.4. L'évaluation des stages, projets et recherches bibliographiques

Les UE de stage, projet ou recherche bibliographique peuvent être évaluées par une combinaison d'approches : rapports écrits, soutenances, notes de stage, exposés, posters, etc.

En raison de leur nature, il n'y a pas nécessairement de session de rattrapage pour ces UE.

Dans le cas où deux sessions d'examens existent, la nature des épreuves peut varier entre les deux sessions d'examen (par exemple écrit en session 1, oral en session de rattrapage).

I.4. Cas d'absence lors d'un contrôle

En cas d'absence à un contrôle, l'étudiant est obligé de fournir un justificatif dans un délai de 5 jours ouvrés après l'examen. Cette justification sera portée à la connaissance du jury. Cette justification est nécessaire notamment pour l'étudiant boursier sur critères sociaux ou pour tout étudiant engageant une procédure de demande d'exonération ou de remboursement de ses droits d'inscription.

I.4.1. Contrôle continu

En cas d'absence dûment justifiée, la note de substitution « ABJ » sera portée. Dans le cas où les absences ne sont pas répétées, l'enseignant peut mettre en place une épreuve de substitution.

Toute absence injustifiée donnera lieu à l'attribution de la mention « ABI » et l'étudiant sera donc déclaré défaillant « DEF » à son semestre et/ou à son année.

I.4.2. Contrôle terminal

L'absence à une épreuve de contrôle terminal entraîne l'affichage de la mention « ABI » (absence injustifiée) ou « ABJ » (absence justifiée).

Quelle que soit la note de substitution saisie (ABI ou ABJ), l'étudiant sera déclaré défaillant à l'UE (DEF), donc défaillant au semestre, à l'année et au diplôme. Il devra se présenter à la session de rattrapage pour toutes les matières et les UE non obtenues dans les conditions définies au I.4.3.

I.4.3 Participation à la session de rattrapage

Lorsqu'une épreuve de rattrapage est organisée pour l'obtention d'une UE ou EC, la participation des étudiants faisant l'objet d'une absence injustifiée en session 1 (ABI) peut être soumise à une inscription. Dans ce cas, la nécessité de s'inscrire et les modalités

d'inscriptions sont communiquées aux étudiants par voie d'affichage en même temps que les dates de la session de rattrapage.

1.5. Fraude ou tentative de fraude aux examens

Toute fraude ou tentative de fraude à un contrôle continu et/ou un examen terminal (utilisation de documents ou matériels non autorisés, communication non autorisée durant l'épreuve, plagiat...) pourra donner lieu à la saisine de la section disciplinaire de l'Université.

Conformément à la réglementation, un surveillant mettra un terme aux conditions frauduleuses mais l'étudiant sera autorisé à poursuivre l'épreuve et son cursus universitaire tant que la commission n'aura pas statué sur son cas.

Dans le cadre de cette procédure, aucune délivrance de document officiel (attestation de réussite, relevé de notes) et aucune publication des résultats concernant l'étudiant convoqué ne peut avoir lieu avant que la section disciplinaire n'ait statué sur son cas.

1.6. Condition d'acceptation d'un étudiant en cas de retard à un examen

En cas de grève de transport, intempéries, l'enseignant responsable du sujet a la possibilité de retarder l'ouverture des enveloppes contenant les sujets. Dans tous les cas, aucun étudiant ne pourra être accepté après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

II. Les régimes d'études

Le régime d'études est constitué de l'ensemble des règles liées à l'organisation des enseignements et des examens et précise les exigences relatives à l'assiduité aux différents cours et aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences.

Deux régimes d'études existent : le régime normal d'études et le régime spécial d'études.

II.1. Le régime normal d'études (RNE)

Le régime normal d'études impose une présence obligatoire aux cours, TD (CTD), TD, TP et autres activités pédagogiques. L'acquisition des connaissances et des compétences au sein de chaque unité d'enseignement est évaluée par un contrôle continu ou terminal ou mixte.

II.2. Le régime spécial d'études (RSE)

Le régime spécial d'études s'adresse aux étudiants qui peuvent justifier de leur impossibilité de suivre la totalité des enseignements.

Peuvent bénéficier du RSE les étudiants relevant d'une des situations suivantes :

- étudiants autorisés à effectuer une période de césure ;
- étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association ;
- étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au livre II de la quatrième partie du code de la défense ;

- étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique mentionné à l'article L. 120-1 du code du service national ou un volontariat militaire prévu à l'article L. 121-1 du même code ;
- étudiants exerçant une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne;
- étudiants élus dans les conseils des établissements et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;
- étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux ;
- étudiants engagés dans plusieurs cursus ;
- étudiants en situation de handicap ;
- étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers ;
- étudiants en situation de longue maladie ;
- grossesse ;
- étudiants bénéficiant du statut d'artiste ou de sportif de haut niveau
- étudiants AJAC dans le cadre du contrat pédagogique approuvé par le responsable de la formation dans laquelle est inscrit l'étudiant.

Le RSE peut être obtenu pour une UE, un semestre ou une année. L'acquisition des connaissances et des compétences est alors évaluée par des contrôles terminaux dans les modules concernés.

L'étudiant éligible au RSE doit déposer une demande motivée et justifiée (formulaire à remplir) auprès de la scolarité dans le délai défini par la composante dans laquelle il est inscrit. Cette demande sera soumise à l'avis du responsable de la formation visée et à la décision du Président de l'Université.

III. L'assiduité

Les règles d'assiduité applicables à l'ensemble des étudiants inscrits dans une formation sont fixées, conformément à l'article L 612-1-1 du Code de l'éducation, par le Président de l'université. Ces conditions de scolarité et d'assiduité sont prises en compte pour le maintien du bénéfice des aides attribuées aux étudiants sur le fondement de l'article L. 821-1.

Les conditions de scolarité et d'assiduité prennent en compte les parcours de formation personnalisés des étudiants, de leurs rythmes spécifiques d'apprentissage ainsi que les dispositifs d'accompagnement pédagogique particuliers dont ils bénéficient.

Hormis pour les IUT dont les conditions d'assiduité sont définies par l'article 16 de l'arrêté du 3 août 2005 et l'école Polytech bénéficiant d'une réglementation des études propre au cursus d'ingénieur et votée séparément, la présence à tous les cours-TD (CTD), travaux dirigés (TD) et tous les travaux pratiques (TP) est obligatoire.

Un nombre d'absences injustifiées supérieur à 20% du nombre de TD ou TP dans un même EC ou une même UE peut entraîner l'interdiction de se présenter aux épreuves et examens de la session initiale du semestre concerné.

Son suivi (appel, liste d'émargement...) est assuré par les enseignants et enseignants-chercheurs. Une synthèse est faite ensuite au sein de l'équipe de formation et donnée aux membres de jury.

III.1. Le cas des boursiers

En application des dispositions de l'article D821-1 du code de l'éducation, « *l'étudiant(e) bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit(e) et assidu(e) aux cours, travaux pratiques ou dirigés et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. De même, dans le cadre d'un enseignement à distance, l'étudiant(e) doit être inscrit(e) et assidu(e) aux activités relevant de sa formation et rendre tous les devoirs prévus. En ce qui concerne la présence aux examens, le (la) candidat(e) titulaire d'une bourse d'enseignement*

supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens et concours correspondant à ses études. » (cf. circulaire n° 2017-059 du 11 avril 2017).

III.2. Le cas des RSE

Le statut de RSE précise pour chaque UE, suivant son contenu et son organisation pédagogique, les conditions d'assiduité en fonction du motif d'obtention du statut.

La dispense d'assiduité n'interdit pas la présence aux enseignements et au contrôle continu. Toutefois, aucune note de contrôle continu ne pourra être prise en compte.

IV. Dispositions relatives à la licence

IV.1. Organisation de la licence

Le parcours de la licence doit permettre l'obtention de 180 crédits européens (ECTS). Il peut être construit sur deux, trois ou quatre ans suivant les profils des étudiants (en articulation notamment avec des dispositifs de soutien). De même, des parcours de double diplomation peuvent être construits sur trois ou quatre ans.

Chaque mention de licence propose une spécialisation progressive, avec *a minima* un premier et un second semestre communs ou pluridisciplinaires ou encore associé à un système de majeure-mineure ou d'options. La spécialisation ne peut avoir lieu qu'à partir de la deuxième année.

La structuration de la maquette doit être en adéquation avec les compétences précisées par les référentiels de compétences définis nationalement, à l'initiative du ministre chargé de l'enseignement supérieur : connaissances et compétences disciplinaires, linguistiques, transversales et préprofessionnelles. Elle doit notamment viser à renforcer les capacités d'apprentissage autonome de l'étudiant.

Par ailleurs, la licence devant favoriser une insertion professionnelle immédiate, elle doit proposer des UE spécifiques d'aide à l'insertion professionnelle ou d'aide à l'orientation. Elle initie également l'étudiant aux principaux enjeux de la recherche et aux méthodes scientifiques de son domaine.

Des parcours de formation au sein de la licence intègrent autant que possible des passerelles entre les mentions, avec des DUT et/ou des licences professionnelles, voire des formations proposées par d'autres établissements (université de Tours, BTS et écoles régionales notamment).

Pour garantir une charge de travail comprise entre 4500 et 5400 heures pour les étudiants, la maquette de licence comprend des activités de formation diversifiées correspondant pour l'étudiant au minimum à l'équivalent de 1500 heures d'enseignement ou d'encadrement pédagogique pouvant prendre la forme : d'enseignements en présentiel, d'enseignements à distance, de séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle, de projets individuels ou collectifs. Ces modalités sont adaptées en fonction des objectifs de la formation et des caractéristiques des étudiants.

La licence est organisée en semestres, blocs de connaissances et de compétences et unités d'enseignement (UE), ces dernières étant affectées de crédits européens (ECTS) et d'un coefficient. L'échelle des coefficients est cohérente avec celle des crédits attribués à chaque unité d'enseignement.

Chaque UE peut éventuellement être subdivisée en éléments constitutifs (EC) affectés de coefficients et décrits selon le modèle des UE. Les EC s'ils sont affectés de crédits ECTS sont capitalisables.

Chaque licence doit proposer des dispositifs de soutien pour les étudiants les plus fragiles. Ces dispositifs sont proposés aux entrants en 1^e année en fonction des informations obtenues via l'application *Parcoursup* ou des résultats obtenus lors d'une ou de plusieurs évaluations, et

éventuellement aux étudiants de 2^e et 3^e années en fonction des résultats obtenus l'année précédente.

IV.2. Spécificité des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C)

Les M3C relatives à l'apprentissage d'une langue vivante doivent permettre d'évaluer la progression entre le début et la fin de la licence et délivrer une certification du niveau obtenu pour chaque étudiant selon le cadre européen. Pour certains parcours de formation, les établissements peuvent conditionner l'obtention du diplôme à un niveau minimum de certification.

Le contrôle continu doit être généralisé autant que possible, sauf difficultés justifiées par les conditions matérielles (taille des effectifs, nombre réduit d'heures de l'UE, cohérence pédagogique). Les évaluations sont placées à des moments stratégiques de la formation. Une évaluation finale peut toujours avoir lieu après le dernier cours, mais elle ne peut compter pour plus de 50% de la note finale, comme aucune autre évaluation du contrôle continu.

Le contrôle continu prend la forme d'épreuves écrites et/ou orales, en présentiel ou en ligne, de rendus de travaux, de projets et de périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel. Les copies et les notes ainsi que les évaluations de tout autre travail réalisé sont communiquées aux étudiants, de façon globale ou à la suite d'une demande individuelle écrite ; les modalités de communication sont fournies aux étudiants. A la demande écrite de l'étudiant, des entretiens individuels sont organisés et permettent de faire avec lui le bilan pédagogique de sa progression.

Un principe de seconde chance pédagogiquement cohérent est instauré. Il peut prendre la forme d'une épreuve remplaçant tout ou partie des évaluations en cours de semestre, d'un système de choix de notes (on ne retient par exemple que les 3 meilleures évaluations sur 4 ou 5), d'un travail à refaire, d'une session classique de rattrapage.

L'étudiant conserve la meilleure des notes, obtenues en session de rattrapage ou en première session, pour une même année. Cette règle s'applique uniquement pour les étudiants présents aux deux sessions.

Dans tous les cas, les M3C doivent être arrêtées pour l'établissement au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et elles ne peuvent être modifiées en cours d'année (art. 613-1 du Code de l'éducation) : modalités de l'évaluation, place respective des épreuves écrites et orales, modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques, notamment des périodes en milieu professionnel ou des projets conduits individuellement et/ou collectivement. Des regroupements d'UE par bloc de connaissances et de compétences peuvent faire l'objet d'une évaluation commune.

Les M3C peuvent faire l'objet d'une adaptation à un parcours personnalisé d'un étudiant ou d'un groupe d'étudiants dans le cadre de leur contrat pédagogique pour la réussite étudiante.

Dans ce cas :

- le jury de la mention de diplôme doit certifier que cette adaptation garantit un niveau équivalent de connaissances et de compétences aux M3C génériques au diplôme.
- la CFVU doit avoir approuvé ces adaptations dans les délais imposés par l'article 613-1 du code de l'éducation susvisé.
- ces adaptations doivent figurer explicitement dans le contrat pédagogique des étudiants concernés.

IV.3. Compensation et capitalisation

Une compensation s'opère obligatoirement au sein de chaque unité d'enseignement. Hormis des dispositifs de compensation uniquement au sein de blocs de connaissances et de compétences propres à une formation donnée et votés en CFVU (chaque bloc étant

alors non compensable), la compensation s'opère au sein du semestre et au niveau de l'année.

Les coefficients permettent d'assurer la compensation à l'intérieur d'une UE, d'un bloc de connaissances et de compétences ou d'un semestre. La compensation a lieu entre les UE d'un même bloc ou d'un même semestre sans note éliminatoire.

A la fin de chaque semestre la moyenne générale, ou par bloc de connaissances et de compétences le cas échéant, est calculée afin de permettre aux jurys d'établir la liste des étudiants admis au semestre.

La compensation annuelle s'organise également entre deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année universitaire ou entre blocs équivalents sur deux semestres consécutifs d'une même année universitaire : soit S1 avec S2 ; S3 avec S4; S5 avec S6. En l'absence de la note de stage et pour pouvoir organiser la session de rattrapage, les moyennes de la première session sont calculées sur le bloc théorique à condition que deux blocs de compétences distincts, théoriques et pratiques, aient été définis dans les modalités de contrôle de connaissances et de compétences. Il sera alors nécessaire de préciser que les compétences théoriques constituent un bloc non compensable et de préciser si le bloc de connaissances et de compétences liées au stage est compensable ou pas. Ainsi, l'étudiant n'ayant pas obtenu 10/20 au bloc théorique devra bénéficier du principe de seconde chance pour toutes les matières et les UE non obtenues (c'est-à-dire les UE auxquelles il a été déclaré « AJ : ajourné » ou « DEF: défaillant »).

Un étudiant dont l'année est validée par compensation peut y renoncer définitivement dans les 3 jours ouvrés suivant la publication des résultats. Une demande écrite devra être déposée à la direction de la composante. L'étudiant bénéficie alors de la session de rattrapage pour les UE non acquises du semestre non validé, et peut ainsi améliorer sa moyenne. Ce sont les jurys d'année et de diplôme qui procèdent à la prise en compte de la note de stage et à la compensation annuelle.

Les UE sont capitalisables et transférables dans la même formation au sein d'un autre établissement. Une UE est acquise définitivement et capitalisable dès lors que la moyenne finale obtenue est supérieure ou égale à 10/20. L'acquisition d'une UE emporte l'acquisition des crédits européens qui lui sont affectés.

Lorsque l'UE est subdivisée en éléments constitutifs (EC) affectés de coefficients et d'ECTS, ces derniers sont capitalisables et acquis définitivement si l'étudiant est admis à l'EC.

Un semestre validé est capitalisé et implique l'acquisition de 30 crédits (ECTS).

Pour un changement de formation, l'équipe de formation de la licence d'accueil peut mettre en place une validation d'acquis pour certaines UE.

Un dispositif spécial de validation peut être mis en œuvre, sous la responsabilité du jury du diplôme, pour permettre à l'étudiant d'obtenir à divers moments de son parcours un certain nombre d'ECTS par compensation lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger, ou de suspendre de façon transitoire ses études.

IV.4. Règles de progression

Le passage du semestre 1 au semestre 2 est de droit quel que soit le résultat au semestre 1.

Tout étudiant qui n'aurait pas validé son année universitaire en L1 ou L2 sera autorisé à continuer dans l'année supérieure (AJAC) si les conditions suivantes sont réunies :

- L'étudiant doit avoir validé au moins 1 semestre pour continuer en L2.
- Pour continuer en L3, l'étudiant doit avoir validé sa L1 et au moins un semestre en L2.

- Un contrat pédagogique co-construit avec l'étudiant et le directeur des études ou le référent des études précisera les aménagements pédagogiques et définira les UE qui pourront être suivies dans l'année supérieure.
- Le choix des UE doit être limité à 40 ECTS sur les 2 semestres concernés (semestre en dette et semestre de l'année supérieure).
- L'obligation d'assiduité concerne l'année en dette, hors étudiant en régime spécial d'études de droit.
- Le régime spécial d'étude (RSE) pourra être accordé à l'étudiant dans le niveau supérieur.

Le chevauchement permis par le statut AJAC n'est autorisé qu'entre deux années consécutives d'une même licence (L1 et L2 ou L2 et L3).

IV.5. Validation de l'année

Un jury est nommé par année. Il est constitué d'enseignants représentatifs des enseignements dispensés dans les semestres impairs et pairs. Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE, la validation des semestres et de l'année, en appliquant le cas échéant les règles de compensation. Il a connaissance des modalités prévues dans son contrat pédagogique pour la réussite étudiante.

Les notes ne sont pas affichées nominativement. Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause, sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

IV.6. Obtention du diplôme

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans la partie « IV.2. Compensation ». Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

La délivrance du diplôme de licence est prononcée après délibération du jury de licence constitué d'enseignants représentatifs de la formation. Les étudiants titulaires des 3 années se voient attribuer le grade de licence. Ce grade confère 180 crédits européens (ECTS).

La mention de réussite en licence est attribuée sur la base de la moyenne des moyennes des 3 années, selon le barème suivant : mention *Assez Bien* pour une moyenne supérieure ou égale à 12; mention *Bien* pour une moyenne supérieure ou égale à 14 ; mention *Très Bien* pour une moyenne supérieure ou égale à 16.

La délivrance du diplôme intermédiaire de DEUG conférant 120 crédits européens est prononcée après délibération du jury de licence. L'édition du diplôme se fait sur demande écrite de l'étudiant.

IV.7. Dispositifs d'accompagnement

Un directeur des études pour chaque année ou semestre de licence est désigné par la direction de la composante concernée et approuvé en Conseil de la composante ;

Le directeur est responsable de la mise en place d'un contrat pédagogique passé entre chaque étudiant et l'établissement. Il peut déléguer la construction de ce contrat à un référent étude sous couvert de l'approbation par le Conseil de la composante.

Des outils de suivis validés par la CFVU seront fournis à l'ensemble des composantes concernées. Ces outils pourront évoluer à la demande du directeur des études en accord avec l'étudiant concerné.

Ce contrat n'a pas de valeur juridique mais explicite des obligations réglementaires aux étudiants.

Ce contrat :

- énonce les engagements réciproques de l'étudiant et de l'établissement.
- prend en compte les contraintes particulières de chaque étudiant avec l'aide des services concernés (statut RSE, handicap, nécessité d'un dispositif de soutien pédagogique particulier).
- précise les caractéristiques du parcours choisi (portail, parcours-type, masters les plus adaptés au parcours, domaines professionnels privilégiés, nom du ou des responsables pédagogiques de chaque unité d'enseignement du parcours)

Le directeur des études a une mission d'interface avec les composantes, les équipes pédagogiques, les services centraux concernés.

Il est soit membre de droit soit invité permanent du ou des jurys des études qu'il dirige.

Il est membre de droit de l'équipe pédagogique, du ou des conseils de perfectionnement des études qu'il dirige.

Il évalue l'efficacité des dispositifs d'accompagnement et propose éventuellement des modifications devant être actées par le Conseil de perfectionnement de la mention et le Conseil de Gestion de la composante.

Il transmet son évaluation au Président de l'université pour communication au Recteur d'académie qui préside la commission académique des formations post-baccalauréat, commission qui dressera un bilan annuel des dispositifs développés pour la réussite des étudiants et formulera des propositions d'amélioration.

V. Dispositions relatives à la licence professionnelle

Les licences professionnelles ouvertes en formation initiale sont ouvertes à l'ensemble des étudiants en RNE et RSE.

V.1. Organisation de la licence professionnelle

La licence professionnelle sanctionne un niveau correspondant à 180 crédits européens (ECTS) organisée en parcours pédagogiques équivalent à 60 crédits ou 180 ECTS.

La licence professionnelle est structurée en un ensemble cohérent d'unités d'enseignement (UE) qui permettent l'acquisition de blocs de connaissances et de compétences (BCC).

Les UE sont capitalisables et affectées d'un coefficient dans un rapport de 1 à 3. De même, les blocs de connaissances et de compétences peuvent être affectés d'un coefficient qui peut varier de 1 à 2.

Lorsqu'une UE est constituée d'éléments constitutifs (EC), ceux-ci sont également affectés d'un coefficient dans un rapport de 1 à 3. Les EC ne sont affectés de crédits ECTS et ne sont pas capitalisables.

V.1.1 Parcours pédagogique de 60 crédits ECTS

La licence professionnelle est découpée en deux semestres équivalent chacun à 30 crédits ECTS sauf dispositions pédagogiques particulières (cas des licences professionnelles proposées exclusivement en apprentissage).

Deux sessions sont mises en place pour les UE autres que les UE liées au projet tuteuré et au stage, sauf cas particulier (rédaction du mémoire...) laissé à l'appréciation du jury. La session de rattrapage est mise en place au cours de l'année universitaire.

V.1.2. Parcours pédagogique de 180 crédits ECTS

La licence professionnelle est découpée en six semestres valant chacun 30 crédits ECTS. Elle est portée par les IUT et prend dans ce cas le nom d'usage de Bachelor universitaire de technologie.

L'évaluation des étudiants est fondée sur le contrôle continu intégral et sur une session unique.

V.2. Compensation

La compensation a lieu entre les éléments constitutifs d'une même UE.

La compensation a lieu, sans note éliminatoire, entre les UE, d'un même bloc de connaissances et de compétences. Il n'y a pas de compensation entre le stage, le projet tuteuré et les UE théoriques

Les BCC différents ne se compensent pas entre eux. Cependant une compensation est possible si un même BCC est proposé aux 2 semestres de l'année.

V.3. Capitalisation

Une UE est acquise définitivement et capitalisable dès lors que la moyenne finale obtenue est supérieure ou égale à 10/20. L'acquisition d'une UE emporte l'acquisition des crédits européens qui lui sont affectés.

Les enseignements sans crédits ECTS (dont les EC) ne sont pas capitalisables.

Un bloc de connaissances et de **compétences** est acquis par validation de chaque UE ou compensation entre les UE qui le composent.

V.4. Validation de l'année

Un jury est nommé par année. Il est constitué pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle.

Le jury se prononce sur l'acquisition des UE et la validation de l'année et le redoublement.

Une année est acquise soit :

- par validation de chacun des semestres qui la compose ;
- par compensation entre les 2 semestres (moyenne générale à l'année supérieure à 10/20) ;
- **bloc de compétences quid BUT**

V.5. Obtention du diplôme

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE et une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage ;

- soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours

- soit par application des règles de compensation entre UE et entre blocs de compétences.

L'obtention du diplôme emporte la validation de l'ensemble des blocs de connaissances et de compétences.

Le diplôme confère 60 crédits ects.

L'obtention du diplôme est conditionnée à la présentation d'une certification en langue anglaise évaluée par un prestataire externe reconnu au niveau international et par le monde socioéconomique.

La licence professionnelle délivrée pour 180 ECTS prend le nom d'usage « Bachelor Universitaire de Technologie » (BUT) avec la spécialité correspondante.

VI. Dispositions relatives au master

VI.1. Organisation du master

Le master est composé de quatre semestres, soit 120 crédits européens (ECTS). Les semestres sont repartis sur deux années (1^e année : semestres 7 et 8 ; 2^e année : semestres 9 et 10).

Chaque semestre est affecté de 30 crédits européens (ECTS).

Chaque semestre est décomposé en UE affectées de crédits européens (ECTS).

Chaque UE peut éventuellement être subdivisée en éléments constitutifs (EC) qui peuvent être affectés d'ECTS.

Une session de contrôle des connaissances est organisée par semestre d'enseignement.

Une session de rattrapage est organisée pour chaque semestre de la première et de la deuxième année de master selon les modalités de contrôle des connaissances et des compétences votées en CFVU.

Dans tous les cas, les mémoires et rapports de stage se déroulent en session unique.

Un enseignement de langues vivantes étrangères doit obligatoirement être mis en place au cours du cursus de master.

Pour les masters MEEF, l'article 8 de l'arrêté du 27 août 2013 impose un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue vivante en référence au niveau B2. Les crédits de cet enseignement ne peuvent être obtenus par compensation.

VI.2. Compensation

Il y a compensation entre les éléments constitutifs (EC) d'une unité d'enseignement (UE).

Les UE sont distinguées en plusieurs blocs : le bloc théorique regroupant tous les enseignements autres que l'UE de stage et l'UE du mémoire. Les UE à l'intérieur du bloc théorique sont compensables entre elles au sein d'un même semestre, sans note éliminatoire.

Il n'y a pas de compensation entre le bloc théorique et l'UE de stage et l'UE de mémoire. La note de l'UE de stage et la note de l'UE du mémoire sont prises en compte dans la moyenne du semestre mais pour être admis à son semestre, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à la fois à son bloc théorique, à l'UE de stage et à l'UE du mémoire. Il n'y a aucune compensation entre les semestres.

L'étudiant conserve le bénéfice des UE acquises. Dans le cas où il bénéficie de l'accès à une session de rattrapage pour l'obtention de son année de master, il doit repasser les épreuves des unités d'enseignement dans lesquelles sa moyenne est inférieure à 10/20 et celles où il a été absent et déclaré défaillant.

VI.3. Capitalisation

Les éléments constitutifs (EC) où l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés. L'acquisition de l'élément constitutif emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Les unités d'enseignement (UE) où l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisées. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

VI.4. Règles de progression

Le master n'est pas une formation sélective mais peut être une formation à capacité limitée. L'accès en première année de master en vue d'obtenir les 60 premiers crédits européens peut ainsi être soumis à une procédure de sélection sur dossier en cas de nombre de candidatures supérieur à la capacité limitée conformément à la réglementation en vigueur. Le redoublement est soumis aux mêmes règles de sélection en cas de capacités limitées.

Conformément à la réglementation (art. L612-6-1 du Code de l'Éducation), l'admission en deuxième année de master est de droit, sous réserve d'avoir validé les 60 premiers crédits européens correspondant aux deux semestres de la première année de master, sauf :

- **lorsqu'un master n'est ouvert qu'aux étudiants en alternance ou en contrat de professionnalisation et que l'étudiant ne dispose pas du type de contrat requis ;**
- **pour les masters opérant une sélection pour l'entrée en 2^e année à titre dérogatoire et visés par décret pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.**

Hormis lorsqu'un master n'est ouvert qu'aux étudiants en alternance ou en contrat de professionnalisation et que l'étudiant ne dispose pas du type de contrat requis, le redoublement en 2^e année de master est de droit.

VI.5. Validation de l'année

Un jury est nommé par semestre. Il est constitué d'enseignants représentatifs des enseignements dispensés dans le semestre concerné. Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE, la validation du semestre en appliquant le cas échéant les règles de compensation.

Un jury de maîtrise est mis en place au niveau de la première année de master afin de pouvoir délivrer le diplôme national de maîtrise en cas de demande écrite d'un étudiant.

VI.6. Obtention du diplôme

Un jury de master est nommé. Il est constitué d'enseignants représentatifs des enseignements dispensés dans les semestres pairs et impairs des deux années de master. Le jury délibère souverainement sur l'obtention du master.

Le diplôme intermédiaire de maîtrise conférant 60 crédits européens est délivré sur demande écrite de l'étudiant. Il est délivré après obtention des deux premiers semestres du master, sans indication de mention de réussite. L'édition du diplôme se fera sur demande écrite de l'étudiant.

Le diplôme de master est délivré à l'issue des quatre semestres après délibération du jury de master, attribuant 120 crédits.

Pour un étudiant ayant obtenu ses quatre semestres, la mention de réussite est attribuée sur la moyenne des quatre semestres du master selon le barème suivant : mention *Passable* pour une moyenne supérieure ou égale à 10 ; mention *Assez Bien* pour une moyenne supérieure ou égale à 12 ; mention *Bien* pour une moyenne supérieure ou égale à 14 ; mention *Très Bien* pour une moyenne supérieure ou égale à 16.